

## TABLE DE MATIERES

---

Abbreviations .....	ii
Avant Propos .....	iii
<b>PREMIERE PARTIE</b> .....	<b>5</b>
Introduction .....	5
A. Ouverture Officielle .....	5
B. Organisation de l'Atelier et Methodologie .....	6
C. Objectifs de l'Atelier.....	7
<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	<b>8</b>
A. Synthese Generale des Travaux de l'Atelier .....	8
I. <i>Présentation du Projet</i>	
C	
A	
R	
P	
E	
.....	8
II. <i>Problématique des Politiques et Plans d'Action sur         la Gestion des Ecosystèmes forestiers du Bassin du CONGO</i> .....	10
III. <i>Problématique de la Conservation de la Biodiversité         en Afrique Centrale</i> .....	12
IV. <i>Perspectives des ONG sur les problèmes liés à la gestion des         ressources forestières dans le bassin du CONGO par le RAAF</i> .....	12
V. <i>Perspectives sur la Participation des PVO/ONG Américaines         dans le Programme CARPE</i> .....	13
B. Conclusions et Recommandations de l'Atelier.....	14
C. Evaluation de l' Atelier .....	19

D. Cloture Officielle.....	19
----------------------------	----

<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	20
Annexes.....	20

## **ABBREVIATIONS**

---

BSP	Biodiversity Support Program
CARPE	Central African Regional Program for Environment
ECOFAC	Conservation des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (Projet de U.E.)
GEF	Global Environment Facility
GIS	Geographic Information System
GME	Global Mobile Electronics
NASA/GSFC	National Aeronautics and Space Administration/Goodard Space Flight Center
NRMS	Natural Resources Management Support Project
OAB	Organisation Africaine du Bois
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAFN	Plan d'Action Forestière National
PNB	Produit National Brut
PNAE	Plan National d'Action Environnementale
PVO	Private Voluntary Organization
RAAF/AFAN	Réseau Africain d'Action Forestière/African Forest Action Network
REDDA/NESDA	Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique
SNC	Strategie Nationale de Conservation
USAID	United States Agency for International Development
WC	World Conservation
WCS	World Conservation Society
WRI	World Resources Institute

## AVANT - PROPOS

### AVANT - PROPOS

---

Le massif forestier du Bassin du Congo est constitué des pays suivants: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Zaïre. Le Bassin du Congo a la deuxième plus grande superficie de forêts tropicales humides du monde, après l'Amazonie (2,1 millions de Km<sup>2</sup>). Ce fait lui vaut l'appellation de deuxième poumon de la planète. Comme partout ailleurs dans le monde, les forêts naturelles d'Afrique Centrale sont essentielles pour l'environnement et le développement des pays de la sous-région. La population d'Afrique Centrale qui avoisine les 60 millions d'habitants est très inégalement répartie entre les différents pays. Plus de 85% de cette population se trouve au Zaïre et au Cameroun. La couverture forestière de ces deux pays représente près de 70% du territoire du Bassin du Congo. L'agriculture y occupe près de 23% du PNB et emploie 58% de la population.

Du fait de l'importance des biens et services que ces forêts produisent, elles doivent être protégées et gérées de manière durable afin de conserver leurs ressources en terre, eau, biodiversité, climat etc...

Ainsi, la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et forestières, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo préoccupent-elles au plus haut point les communautés locales, nationales, régionales et internationales, voire l'humanité toute entière.

Aujourd'hui, on observe que les stratégies traditionnelles d'utilisation des ressources naturelles et de conservation de la biodiversité existant dans les communautés locales de l'Afrique Centrale se sont érodées. Il en a résulté une grande dégradation des ressources forestières et de l'environnement. Les causes profondes et les alternatives à la diminution de la forêt tropicale humide en Afrique Centrale sont très complexes:

- déboisement pour l'accroissement des terres agricoles,
- pressions démographiques,
- type et mode d'exploitation forestière,
- besoins énergétiques,
- pauvreté et dette publique,
- politiques, plans et programmes de développement.

Dans la région, on note que la crise de l'aide publique au développement devient de plus en plus visible. Les pays donateurs ont de plus en plus tendance à accorder leur aide à un pays tiers en contrepartie d'achats de biens ou de services auprès de leurs entreprises nationales.

Le développement et la gestion durables des ressources naturelles impliquent aujourd'hui la participation active et consciente des communautés locales ainsi que la décentralisation et la démocratisation du pouvoir. Les ONGs sont devenues des partenaires incontournables dans la promotion du développement participatif durable en Afrique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet "Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale" dont l'acronyme anglais est "CARPE". Le programme est financé par l'USAID pour un montant de près de 14 millions de dollars et s'étend sur une période de cinq (5) ans.

Le but principal du programme CARPE est de contribuer à la réduction du taux de déboisement des forêts tropicales humides des pays du Bassin du Congo tout en favorisant la conservation de la diversité biologique et en diminuant les impacts négatifs liés aux changements climatiques au niveau local, régional et global.

En vue d'assurer la participation effective de tous les partenaires impliqués dans le programme CARPE afin de garantir une meilleure chance de succès du projet, devant le double défi de fléchir la dégradation des forêts tropicales humides de l'Afrique Centrale et de répondre aux besoins économiques, écologiques et socio-culturels du présent sans compromettre les capacités des générations futures, l'Institut des Ressources Mondiales (WRI) en collaboration avec le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), le Réseau Africain d'Action Forestière (RAAF) et le Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA) a organisé un atelier régional pour le lancement des activités du programme CARPE.

Ce document constitue le rapport final de l'Atelier régional qui s'est tenu à Libreville, Gabon du 29 Janvier au 1er Février 1996. Il synthétise les communications, les discussions de groupes, les conclusions et les recommandations de l'Atelier, ceci à l'intention des gouvernements africains et de leurs partenaires américains, des bailleurs de fonds, des Organisations Non Gouvernementales et des institutions privées américaines et africaines, et des communautés locales impliquées dans la mise en oeuvre du programme CARPE.

Nous espérons que tous les partenaires du WRI et du REDDA trouveront en ce rapport un outil de travail utile pour le renforcement des capacités africaines en matière de formulation et de mise en oeuvre de politiques, stratégies et programmes de promotion de l'environnement et du développement durable dans les pays du Bassin du Congo.

Le Coordonnateur  
Réseau pour l'Environnement  
et le Développement Durable en Afrique  
**(REDDA)**

Directeur  
Centre pour le Développement  
International et l'Environnement (CIDE)  
Institut des Ressources Mondiales **(WRI)**

## *PREMIERE PARTIE*

---

### **INTRODUCTION**

Le programme CARPE vise avant tout une gestion rationnelle des ressources forestières dans leur globalité en vue de favoriser un développement durable et une gestion rationnelle de l'Environnement dans les pays du Bassin du Congo. Une gestion rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale nécessite une approche sous-régionale basée sur les conditions spécifiques communes. A l'instar des autres programmes régionaux de développement en cours dans la région, le programme CARPE doit contribuer au renforcement de la coopération sous-régionale pour les pays voisins du Bassin du Congo qui partagent les mêmes ressources naturelles.

Afin d'assurer les meilleures conditions de succès de mise en oeuvre du projet CARPE, un Atelier régional pour le lancement de ses activités s'est tenu à Libreville-Gabon du 29 Janvier au 1er Février 1996. Cet Atelier avait pour thème: "Les possibilités du programme CARPE pour l'amélioration de la gestion des Forêts dans le Bassin du Congo".

Une centaine de participants représentant les Gouvernements, les organisations privées et non gouvernementales des pays du Bassin du Congo, des Etats-Unis d'Amérique et d'Europe ont pris part à l'Atelier. La liste des participants figure en **Annexe 3**.

### **A. OUVERTURE OFFICIELLE**

La cérémonie d'ouverture de l'atelier était placée sous le haut patronage du Ministre des Eaux et Forêts, des Postes et Télécommunications et de l'Environnement de la République Gabonaise. Celui-ci était représenté par le Haut Commissaire au sein de ce ministère, Monsieur BOULAMATARI. Le Gouvernement américain était représenté à cette cérémonie par Son Excellence Madame E. RASPOLIC, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Gabon.

Avant le discours d'ouverture, les participants ont suivi tour à tour les interventions de M. Thomas FOX, Représentant des Organisations Non Gouvernementales et des Institutions privées américaines et de Madame E. RASPOLIC, Ambassadeur des Etats-Unis au Gabon.

Le Représentant des ONGs américaines Thomas FOX a, au nom de ses collègues, insisté sur le partenariat et les possibilités de collaboration avec les institutions africaines de la région dans la mise en oeuvre du programme CARPE.

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Gabon Son Excellence Madame E. RASPOLIC a pour sa part insisté sur le rôle du programme CARPE dans le renforcement de la coopération entre son pays et les Etats du Bassin du Congo dans le cadre de la protection de l'Environnement et la promotion du développement durable par une gestion rationnelle des ressources forestières.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'Atelier, le Haut Commissaire du Ministère des Eaux et Forêts, Postes et Télécommunications de la République Gabonaise a souligné l'importance de la gestion durable des ressources naturelles pour le développement socio-économique des pays du Bassin du Congo qui, depuis la Conférence de Rio de Janeiro en 1992 ont adopté des stratégies et politiques sectorielles visant à stopper la dégradation de l'environnement et à promouvoir un développement durable basé sur la prise en compte des contraintes écologiques du milieu. Il a ensuite insisté sur le principe selon lequel le développement doit partir de la base et les actions de développement durable participatif doivent faire l'objet d'internalisation par les populations locales concernées. Il a terminé son intervention en souhaitant que les conclusions et recommandations de cet atelier soient prises en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies nationales par les pays du Bassin du Congo et qu'elles contribuent au renforcement des efforts de concertation et de coordination des politiques de développement au niveau régional et sous-régional.

Les textes de ces 3 allocutions figurent en **Annexes 4 & 5**.

## **B. ORGANISATION DE L'ATELIER ET METHODOLOGIE**

Les travaux de l'Atelier se sont déroulés suivant une approche participative. Chaque communication a été suivie de questions et de discussions qui ont permis un échange de vue franc et constructif.

Après la cérémonie d'ouverture, cinq (5) thèmes principaux ont été présentés et discutés en plénière:

- 1) Présentation du Programme CARPE.
- 2) Problématique des politiques et Plans d'Action pour la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.
- 3) Problématique de la biodiversité en Afrique Centrale.
- 4) Perspectives des ONGs en matière de gestion des ressources forestières du Bassin du Congo.
- 5) Présentation des partenaires du programme CARPE (ONGs américaines, USAID, Gouvernements africains, ONGs africaines et secteur privé).

Les travaux de groupe dont les rapports ont été discutés en séance plénière ont porté sur les thèmes suivants:

- Groupe I. Plans stratégiques politiques sur la gestion des ressources forestières;
- Groupe II. Gestion durable des Forêts et conservation;
- Groupe III. Information environnementale, formation- communication- recherche, coopération régionale et réseau de partenariat;

Une visite de terrain a été organisée pour tous les participants à la forêt classée de la Mondah et à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) au Cape ESTERIAS dans l'après-midi du 31 Janvier 1996. La note d'information sur la forêt classée de la Mondah figure à l'**Annexe 6**.

La dernière session plénière de l'atelier a été consacrée à la présentation et à la discussion des principales conclusions et recommandations. Une évaluation rapide des travaux de l'Atelier a été effectuée auprès des participants au moyen d'un formulaire d'évaluation qui figure à l'**Annexe 7**.

En marge des travaux de l'atelier trois communications ont été présentées aux participants:

- ⑦ La politique forestière de l'OAB et ses préoccupations environnementales par Monsieur Yves DUBOIS, Conseiller Technique à l'Organisation Africaine du Bois. Cette présentation a été illustrée par un film sur la forêt gabonaise dont une copie a été remise au REDDA et WRI.
- ⑦ Le suivi du couvert Forestier de l'Afrique Centrale grâce à la teledetection satellitaire et les GIS, par Monsieur Brice MONTFRAIX du Centre Commun de Recherche de l'Union Européenne (Ispra, Italie).

- ⑦ La télécommunication satellite sans frontière par Monsieur Martin FIERSTONE de Global Mobile Electronics (GME), Compagnie privée française spécialisée dans la vente des équipements de communication.

### **C. BUTS ET OBJECTIFS DE L'ATELIER**

Le but principal de cet Atelier était de sensibiliser les participants aux objectifs et aux activités du programme CARPE financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). Il devait de définir les priorités et les axes d'action de différents partenaires du projet et, de bénéficier de l'expérience existant dans les pays d'Afrique Centrale permettant ainsi une meilleure utilisation des ressources disponibles.

#### **Cet atelier visait en particulier à:**

- ⑦ Présenter le programme CARPE à ses différents partenaires, à savoir le Gouvernement, les ONG, les Universités et le Secteur privé en Afrique Centrale.
- ⑦ Identifier les problèmes de gestion des ressources forestières dans le Bassin du Congo et proposer les voies et les moyens pour les résoudre.
- ⑦ Mettre en place des stratégies et des plans d'action nécessaires à la résolution des problèmes identifiés.
- ⑦ Etablir un réseau de partenariat entre les partenaires africains et américains pour la mise en oeuvre effective du programme CARPE, ceci par une meilleure coordination des politiques et des actions en matière de gestion de l'Environnement et des ressources forestières dans la sous-région.

## **DEUXIEME PARTIE**

---

### **A. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES TRAVAUX DE L'ATELIER**

Quatre documents ont été présentés durant l'Atelier, notamment sur le programme CARPE et sur un aperçu général de la problématique des politiques et des plans d'action sur la gestion des écosystèmes forestiers et, sur une concertation sur la biodiversité du Bassin du Congo. Les textes de ces communications figurent aux **Annexes 8-11**.

#### **I. PRÉSENTATION DU PROGRAMME CARPE**

Le document sur le programme CARPE a été présenté par Monsieur Jim Graham et Monsieur Fred SWARTZENDRUBER de l'USAID. La genèse du programme CARPE provient des préoccupations américaines en matière d'environnement dans les années 80 et 90. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique avait demandé à l'USAID une étude d'impact du déboisement en Afrique Centrale sur le climat global et la dégradation de la Biodiversité. Le programme CARPE est issu de ces préoccupations pour un développement durable et une conservation de la biodiversité en Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Zaïre).

L'USAID ne possède pas de représentation officielle dans les pays de la région et d'autres problèmes ferment les portes du programme CARPE aux gouvernements du Zaïre et du Cameroun, les deux pays ayant la plus grande couverture forestière du Bassin du Congo et les 3/4 de la population de la région. Les ONGs américaines devront alors intervenir en partenariat avec les ONGs locales africaines à identifier, pour l'exécution du programme CARPE. Les ONGs/Institutions privées et publiques américaines sélectionnées pour l'exécution du programme CARPE sont: BSP, WCS, NASA, WRI, WWF, PVO/NGO, NMRS, Peace Corps.

**L'utilisation prévisionnelle des fonds du projet se résume comme suit:**

**Dollars E.U.**

SUBVENTION	3 800 000
BSP	2 374 000
WWF	2 432 000
WCS	2.432.000
UMd/NASA	645 000
WRI	700 000
NRMS	576 000
FS	160 000
ADMINISTRATION	827 000
<b>TOTAL</b>	<b>14 004 500</b>

Les activités prévues dans le cadre du programme CARPE peuvent se résumer en deux (2) catégories:

#### **ACTIVITÉS PRINCIPALES:**

- ⑦ Mise à l'essai des approches favorisant la conservation des écosystèmes;

- ⑦ Formation et rapports techniques (études);
- ⑦ Analyse et distribution de l'information;
- ⑦ Planification régionale et coordination.

**ACTIVITÉS CONNEXES:**

- ⑦ développement et implantation de plans d'aménagement de ressources naturelles dans les zones protégées et les zones adjacentes;
- ⑦ identification et mise à l'essai d'activités génératives des bénéficiaires sur une base écologique et durable;
- ⑦ inventaires biologiques et socio-économiques, études analytiques reliées à la conservation du Bassin du Congo;
- ⑦ élaboration des stratégies reliées aux problèmes de réchauffement de la planète et la conservation de la biodiversité;
- ⑦ volet formation;
- ⑦ renforcement des ONGs nationales;
- ⑦ mise sur pied d'un réseau d'échange d'informations liées au développement de la recherche et des politiques;
- ⑦ convention sur l'effet de serre et la conservation de la biodiversité;
- ⑦ développement d'un système d'information géographique référencée au niveau régional.

A l'issue de cette présentation, quelques questions importantes ont retenu l'attention des participants :

- ⑦ Quelles sont les opportunités réelles offertes par le programme CARPE dans le cadre de la problématique d'un développement durable?
- ⑦ Comment le programme CARPE sera-t-il un projet régional?
- ⑦ Comment définir le domaine d'intervention de l'action du programme CARPE sur le terrain (dans chaque pays)?
- ⑦ Quelle sera la relation entre CARPE et les gouvernements respectifs, et comment résoudre la question du Zaïre et du Cameroun?
- ⑦ Comment parvenir à un consensus entre partenaires américains et africains sur la perspective de réduire le taux de déboisement des forêts et en même temps assurer une gestion durable de ressources forestières?
- ⑦ Comment identifier les partenaires locaux (ONGs), secteur privé et autres du programme CARPE dans chaque pays?
- ⑦ Y-a-t-il nécessité de revoir les allocations budgétaires du programme dont les financements des ONG africaines locales dans le cadre d'un réel partenariat?

## **II. PROBLÉMATIQUE DES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION SUR LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS DU BASSIN DU CONGO**

Ce thème a été présenté par J.P. AGNANGOYE du Congo qui a d'abord décrit la situation actuelle des forêts tropicales humides du Bassin du Congo et a ensuite stigmatisé les causes de la dégradation des ressources forestières dans la sous-région:

- ⑦ besoins en terres agricoles,
- ⑦ besoins énergétiques,
- ⑦ exploitations forestières industrielles mal conçues,
- ⑦ pressions démographiques,
- ⑦ pauvreté,
- ⑦ problèmes de la dette et de la dévaluation du Franc CFA dans certains pays du Bassin du Congo,
- ⑦ politiques de développement par les Etats.

Bien que le taux de déforestation n'ait pas encore atteint 1%, il est urgent, selon lui, de prendre des mesures conservatrices pour assurer une gestion rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Il a situé le programme CARPE dans la logique d'assister les pays du Bassin du Congo à réduire le rythme de dégradation des forêts tropicales humides et à promouvoir la gestion durable de celles-ci, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, ceci dans l'intérêt des communautés locales riveraines, des pays de la région et de l'humanité toute entière. Les principaux problèmes que pose la gestion durable des Ecosystèmes forestiers dans les pays du Bassin du Congo peuvent être d'ordre politique, socio-économique, juridique et institutionnel:

### **1. Au plan politique:**

- ⑦ l'absence de politique intégrée d'utilisation des terres qui harmoniserait les demandes conflictuelles;
- ⑦ l'inadéquation des systèmes d'aménagement et de gestion des forêts,
- ⑦ la centralisation des systèmes de gestion forestière,
- ⑦ les barrières linguistiques qui ne permettent pas à la majorité des populations locales de comprendre les politiques et législations adoptées par les gouvernements. Celles-ci sont généralement rédigées en Français.

### **2. Au plan socio-économique:**

- ⑦ le taux élevé de la croissance démographique (3% en moyenne), et l'accroissement consécutif de la pauvreté;
- ⑦ l'absence de planification et de gestion de l'espace rural (manque de plans d'aménagement du territoire);
- ⑦ l'absence de mesures vigoureuses de création d'emplois alternatifs, de diversification de revenus et d'amélioration de la productivité des terres.

### **3. Au plan juridique et institutionnel:**

- ⑦ les conflits entre le droit forestier moderne et le droit coutumier traditionnel;
- ⑦ le manque de coordination intersectorielle à tous les niveaux;
- ⑦ le manque ou la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles affectées à la mise en oeuvre des politiques, des législations et des plans d'action adoptés (PAFN, SNC et PNAE etc).

L'auteur propose un certain nombre de stratégies et d'actions à mettre en oeuvre dans le cadre du programme CARPE. Ce programme constitue une opportunité qui s'offre aux pays du Bassin du Congo pour mobiliser des ressources additionnelles afin de promouvoir le développement durable et la conservation de l'environnement:

**1. stratégies:**

- ⑦ Prendre connaissance des PAFN, PNAE, SNC et des projets adoptés et en cours d'exécution dans les différents pays;
- ⑦ identifier et prendre en compte les principales préoccupations des gouvernements et des populations riveraines des zones d'intervention du programme CARPE;
- ⑦ associer les ONG locales, les représentants des collectivités locales et des chefs coutumiers dans l'élaboration et la réalisation des plans d'action;
- ⑦ informer les populations sur les activités de CARPE en vue d'assurer leur pérennité par les acteurs locaux.

**2. Actions à développer dans le cadre de CARPE:**

- ⑦ Réalisation des inventaires et création d'un réseau de collecte des informations sur les potentialités des zones d'implantation du programme CARPE;
- ⑦ promouvoir la participation des populations à la planification de l'utilisation des terres et à l'amélioration de leur productivité;
- ⑦ programmes de désenclavement des populations riveraines (construction des routes et accès au marché);
- ⑦ stimulation des activités alternatives génératrices d'emplois et de revenus.
- ⑦ identification et valorisation par la promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux.

**III. PROBLÉMATIQUE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE CENTRALE:**

Ce thème a été présenté par le Dr Roger Fotso du Cameroun qui a défini l'importance de la biodiversité pour l'Afrique Centrale. Il a d'abord examiné l'état des connaissances sur les richesses biologiques des écosystèmes de la région ainsi que les principales causes de la dégradation de l'environnement et de la perte de la biodiversité. Selon l'auteur la région de l'Afrique Centrale demeure la région d'endémisme par excellence et à titre d'exemple il note que:

- ⑦ Le Zaïre compte 11 000 espèces de plantes, 1 100 espèces d'oiseaux et près de 400 espèces de mammifères;
- ⑦ le Cameroun renferme plus de 8 000 espèces de plantes, 240 espèces d'oiseaux et 300 espèces de mammifères;
- ⑦ le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine renferment aussi un nombre important d'espèces de plantes, d'oiseaux et de mammifères.

*Les causes principales de la dégradation de la biodiversité sont:*

- ⑦ **la destruction des habitats naturels** : en tant que conséquence directe de l'exploitation forestière, des défrichements agricoles aggravés par la croissance démographique, des feux de brousse, du surpâturage et de l'expansion des centres urbains.
- ⑦ **la chasse illégale**: on peut noter ici l'érosion des systèmes traditionnels de chasse et de conservation et l'apparition d'un marché lucratif des produits de chasse et le commerce des animaux vivants (reptiles, oiseaux, singes et gorilles etc ...).
- ⑦ **l'introduction des espèces exotiques notamment végétales.**
- ⑦ **l'utilisation des pesticides**

L'auteur conclut que la conservation de la nature et l'exploitation des ressources biologiques essentielles ne sont possibles qu'avec la participation responsable des populations riveraines des sites de protection d'une part et la révision des législations en matière de conservation des ressources naturelles par les Gouvernements des pays du Bassin du Congo. Il est également nécessaire de renforcer les capacités d'intervention des services chargés de la mise en application et du respect de la loi, la formation adéquate du Personnel et la fourniture des moyens matériels d'intervention sur le terrain d'autre part.

#### ***IV. PERSPECTIVES DES ONG SUR LES PROBLÈMES LIÉS À LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LE BASSIN DU CONGO PAR LE RAAF:***

Ce thème a été développé par Monsieur Louis DJOMO, Coordonnateur du RAAF qui a indiqué que la gestion rationnelle des ressources forestières devient la priorité des priorités de nos jours si l'on doit satisfaire les besoins toujours croissants de l'humanité. La croissance démographique (3,2%), la pauvreté, l'utilisation irrationnelle des terres et des ressources forestières, les politiques incohérentes de développement économique par les pays de la sous-région sont les principales causes de la dégradation des forêts en Afrique Centrale. A ces causes exogènes il faut ajouter les problèmes endogènes liés à la gestion des ressources forestières dans les pays du Bassin du Congo :

- ⑦ Faiblesse institutionnelle dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le Bassin du Congo notamment: insuffisance de capacités nationales et scientifiques, faible implication de l'expérience nationale et absence de coordination des activités dans la région;
- ⑦ faiblesse de la capacité financière des Etats de la région pour la conservation et l'utilisation de la biodiversité;
- ⑦ prise de conscience insuffisante de l'importance de la biodiversité dans la région;
- ⑦ manque de structures efficaces de collecte et de diffusion de l'information environnementale pour une utilisation durable de la biodiversité dans la région.

**En conclusion, l'auteur recommande une série d'actions à envisager dans le cadre du programme CARPE:**

- ⑦ Elaboration d'un plan d'aménagement du territoire (plan cadastral rural) et des écosystèmes forestiers;
- ⑦ sensibilisation et information environnementale des différents partenaires du développement (populations locales, formateurs, chercheurs et décideurs politiques, secteur privé etc);
- ⑦ renforcement des capacités (managériales, financières et matérielles) des ONGs oeuvrant dans la conservation des ressources naturelles.
- ⑦ réalisation d'un documentaire télévisé de référence sur les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.

## V. **PERSPECTIVES SUR LA PARTICIPATION DES PVO/ONG AMÉRICAINES DANS LE PROGRAMME CARPE:**

Sous ce thème les représentants des ONG/PVO américaines impliquées dans la mise en oeuvre du projet CARPE ont exposé les axes de l'action future de leurs organisations respectives dans l'exécution du projet. Les représentants des ONG et PVO américaines suivantes ont contribué aux débats: WRI, WCS, BSP, WWF, NASA/UMd.

- ⑦ Le Représentant BSP Kate Newman a indiqué que son organisation doit intervenir en partenariat avec les ONG américaines et africaines dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Dans ce contexte, le BSP, le WWF et la WCS exécutent des projets en matière de biodiversité et de conservation de l'environnement dans plusieurs pays du Bassin du Congo. Le BSP financera le Coordonnateur régional du programme CARPE qui sera basé à Libreville -Gabon.
- ⑦ Monsieur Thomas FOX du WRI a indiqué que son institution travaille déjà en partenariat avec les ONG africaines dans le cadre du programme CARPE, notamment dans le cadre de l'organisation de cet Atelier en collaboration avec le REDDA et le RAAF avec lesquels le WRI entretient de bonnes relations de collaboration et de partenariat. Il a souligné que dans le cadre du projet CARPE le domaine d'intervention du WRI en collaboration avec les partenaires africains tels que le REDDA, le RAAF, les gouvernements et les autres organisations bilatérales et multilatérales, portera sur:
  - ⑦ le renforcement des capacités des ONG locales africaines;
  - ⑦ la formulation des stratégies et études sur les politiques de développement durable et de conservation de l'Environnement dans le bassin du Congo;
  - ⑦ la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information environnementale et de l'information géographique référencée;
  - ⑦ la planification régionale et la coordination;
  - ⑦ l'organisation des séminaires et des ateliers de formation et de sensibilisation pour les groupes cibles;
  - ⑦ les législations nationales et la gestion des forêts pour les communautés de base;
  - ⑦ l'élaboration des principes directeurs et indicateurs pour la gestion des ressources forestières.
- ⑦ Le représentant du WWF, Dr KASISI a indiqué que le WWF est déjà présent dans la majorité des pays du Bassin du Congo avec des projets en phase d'exécution et coopérera avec les autres organisations dans la mise en oeuvre du programme CARPE.

## B. **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

A l'issue de quatre (4) jours de travaux, les participants à l'Atelier régional sur les possibilités du programme CARPE pour l'amélioration de la gestion des forêts ont adopté une série de conclusions et de recommandations:

### **REMARQUE D'ORDRE GENERAL**

1. Conscients que le programme CARPE doit être en harmonie et cohérence avec le PAFT, le PNAE, la SNC et les autres stratégies sectorielles, et que la coordination du projet n'est pas une superstructure centralisée au niveau de la sous-région, les participants ont recommandé que le programme CARPE s'inscrive dans le cadre des stratégies et priorités de développement retenues par le Gouvernement du pays bénéficiaire et s'insère dans

le cadre légal et institutionnel établi dans chaque pays afin d'assurer les meilleures chances de succès sur le terrain.

2. La mise en place d'un mécanisme de dialogue permanent entre les Gouvernements, les ONGs américaines et locales et les différents projets forestiers et de conservation a été perçu comme un élément clé de réussite du programme CARPE et dans ce contexte l'atelier a recommandé qu'un mécanisme de coordination et de concertation entre les différents partenaires de CARPE et le Gouvernement soit établi afin de renforcer l'esprit de partenariat effectif avec les ONGs locales.
3. Compte tenu de la faiblesse des moyens financiers dont bénéficient les ONGs locales et autres partenaires africains, l'Atelier a recommandé que la coordination du Programme CARPE envisage d'allouer des ressources financières aux ONGs et partenaires africains afin de renforcer la synergie, la concertation et la complémentarité dans l'exécution du programme CARPE et qu'un point focal dans chaque pays en vue d'une meilleure coordination des activités du programme sur le terrain soit établi.
4. Concernant le cas du Cameroun et du Zaïre, conscients de l'importance de la couverture forestière de ces deux pays et compte tenu du fait que les objectifs du programme CARPE, bien que nobles, ne pourront être atteints si la formulation du projet et sa mise en oeuvre restent dictées par une logique politique, les participants ont recommandé un reexamen de l'attitude des partenaires américains et ont adopté une déclaration à cet effet. (Le texte de cette déclaration est jointe en annexe 1).
5. Conscients des problèmes identifiés qui entravent la gestion durable des écosystèmes forestiers et la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo:
  - ⑦ une dégradation manifeste des forêts autour des grandes villes et dans les zones rurales de forte densité de population;
  - ⑦ une manque de connaissance sur les étendues de forêt dans les pays de la sous-région et une forte méconnaissance de la biodiversité et des produits forestiers non ligneux;
  - ⑦ un manque caractérisé de données statistiques fiables pour une bonne gestion forestière;
  - ⑦ une absence de communication ou d'échanges de données entre les pays d'Afrique Centrale sur les études réalisées dans le Bassin du Congo et une manque d'information auprès des communautés de bases;
  - ⑦ une destruction forestière en milieu rural d'une part pour l'agriculture itinérante sans connaissance de base de la dynamique de la régénération forestière et d'autre part l'implantation des routes sans norme;
  - ⑦ un manque d'instrument cartographique actualisé, de monographies et d'inventaires des ressources;
  - ⑦ une gestion sectorielle des forêts;
  - ⑦ des conflits d'intérêt et de droit de propriété entre l'Etat et les communautés locales;
  - ⑦ une mauvaise connaissance et/ou un rejet des textes juridiques régissant la gestion des forêts par les communautés locales qui a pour conséquence une utilisation abusive des ressources;
  - ⑦ la détention d'un monopole de l'Etat dans la conception et l'élaboration des politiques;
  - ⑦ l'exportation commerciale des produits de chasse comme principale cause du braconnage;

- ⑦ la destruction de la biodiversité par les agriculteurs et les exploitants forestiers;

Et soucieux que la situation actuelle nécessite une intervention rapide pour sauver ce qui existe et remédier à la situation, les participants ont recommandé que des mesures adéquates soient prises afin que les activités prioritaires soient entreprises pour assurer une gestion durable des forêts, et la conservation de la biodiversité dans les pays du Bassin du Congo dans le cadre du programme CARPE. Les activités porteront sur les domaines suivants:

- ⑦ la connaissance des ressources;
- ⑦ la formulation des politiques et des stratégies;
- ⑦ la formation;
- ⑦ l'information environnementale;
- ⑦ la communication;
- ⑦ la recherche;
- ⑦ le renforcement des capacités institutionnelle, du cadre légal et l'établissement d'un réseau de partenariat.

Dans ce contexte les participants ont fait une série de recommandations:

#### **6. L'état des Lieux (Connaissance des Ressources):**

Concernant l'état des connaissances des ressources, l'atelier a recommandé:

- ⑦ l'identification et l'évaluation de toutes les ressources forestières du Bassin du Congo;
- ⑦ la mise en place d'un cadre approprié de collecte des statistiques fiables pour une bonne gestion des ressources forestières et la constitution d'une banque de données sur les ressources forestières;
- ⑦ le développement et le renforcement des réseaux de communication;
- ⑦ la formation des taxonomistes (zoologistes et botanistes) et d'experts dans le domaine des inventaires des ressources forestières et fauniques;
- ⑦ la réalisation des cartographies, des monographies et d'inventaires conjoints entre l'Etat et les organisations Non Gouvernementales et l'élaboration des plans d'aménagement;
- ⑦ la participation des populations dans la conception et l'élaboration des lois et des plans d'aménagement;

#### **Evaluation des Impacts de la Gestion des Ressources Naturelles**

7. Considérant que les connaissances sur les forêts du Bassin du Congo sont insuffisantes et que l'amélioration de ces connaissances par des études sylvicoles spécifiques dans le cadre du programme CARPE permettra la mise en place d'un système d'aménagement et gestion durable des forêts, l'Atelier a recommandé:

- ⑦ la réalisation des études d'impact pour déterminer les principaux facteurs de dégradation des ressources;
- ⑦ la sensibilisation des exploitants forestiers sur l'aménagement durable en vue de les impliquer dans la gestion rationnelle de ce patrimoine;
- ⑦ la formation des forestiers pour une gestion durable des forêts;

- ⑦ l'obligation faite aux exploitants d'assurer la formation de leur personnel avant l'octroi de permis;
- ⑦ la promotion des essences secondaires et la mise en place des mesures de protection et de reconstitution des espèces menacées par l'exploitation forestière afin d'éviter leur épuisement;
- ⑦ la promotion et le développement de la recherche scientifique sur la dynamique des populations et la sylviculture des essences commercialisées et menacées d'extinction;
- ⑦ l'interdiction de la reattribution des coupes dans les zones déjà exploitées;
- ⑦ l'intensification des campagnes de sensibilisation particulièrement au niveau scolaire pour décourager le commerce de gibier;
- ⑦ la promotion des études et des expériences sur l'élevage du petit gibier ainsi que des activités alternatives impliquant les groupes cibles tels que les femmes afin de lutter contre le braconnage;
- ⑦ les études sur les possibilités de mettre en place un système de certification des produits de faune en vue de lutter contre le braconnage;
- ⑦ les études sur les meilleures formes de valorisation des ressources non ligneuses; et
- ⑦ les méthodes de technologies traditionnelles de pêche, de chasse, d'élevage et de cueillette pour assurer la pérennité des ressources tout en valorisant les traditions culturelles des populations locales autochtones;

### **Aménagement du Territoire**

8. La connaissance du secteur d'intervention et la responsabilisation des communautés locales riveraines sont nécessaires au développement durable et face à ce double impératif, l'Atelier a recommandé au programme CARPE de:
- ⑦ Contribuer à l'élaboration des politiques nationales d'aménagement du territoire qui intègrent l'ensemble des problèmes de gestion rationnelle des ressources en milieu rural et à la réalisation des plans nationaux d'affectation des terres en fonction des aptitudes des sols dans le cadre d'un zonage intégré du territoire dans les pays où cela n'a pas encore été fait.

### **Accords, Conventions et Certification**

9. Conformément aux traités, conventions ou recommandations relatifs au développement durable auxquels ont souscrit les pays du Bassin du Congo, l'Atelier a recommandé au programme CARPE de:
- ⑦ assister les institutions nationales et les comités de pilotage chargés du suivi de l'application des accords et des conventions dans les domaines de l'environnement au niveau des pays membres notamment en les incitant à les ratifier et à les appliquer;
  - ⑦ contribuer au suivi de l'évolution des négociations et à la réalisation des études sur la détermination des critères objectifs de certification des produits issus des forêts du Bassin du Congo;
  - ⑦ participer à l'information et sensibilisation des différents partenaires sur les questions liées à la certification des produits forestiers et fauniques.

### **La Coopération Régionale et Réseau de Partenariat**

10. En vue du renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, les participants ont recommandé au programme CARPE de:

- ⑦ mettre en place un réseau de partenariat effectif avec les ONG locales et les Gouvernements des pays concernés;
- ⑦ négocier et allouer les subventions et les moyens matériels pour le fonctionnement du réseau;

### **L'Information Environnementale et la Communication**

11. L'Atelier a recommandé de:

- ⑦ inventorier les canaux de recherche et de diffusion de l'information et de négocier des contrats de partenariats pour la recherche, la collecte, la diffusion et la communication de l'information (ONG, Etats, Secteurs privés etc);
- ⑦ mettre en place des mécanismes de collecte et de traitement des données.

### **La Formation et la Recherche**

12. Dans le domaine de la Formation et la Recherche, l'Atelier a recommandé au programme CARPE de:

- ⑦ identifier et élaborer un répertoire des cadres de recherches et des formateurs dans la région;
- ⑦ identifier les besoins en formation et recyclage des cadres et élaborer les programmes de formation selon les besoins identifiés;
- ⑦ susciter la mise en place d'un réseau de coopération entre chercheurs, formateurs et agents de développement dans la région;
- ⑦ adapter les programmes de la recherche/formation aux enjeux du programme CARPE.

## **C. EVALUATION DE L'ATELIER**

A la fin de l'Atelier, les participants ont eu l'occasion d'évaluer sommairement les travaux sur base d'un questionnaire élaboré à cet effet (voir annexe 7.a). Il ressort de l'évaluation générale que l'Atelier régional de Libreville a été un exercice très utile qui a permis un échange de vue franc et constructif entre les différents partenaires du programme CARPE et que l'application des conclusions et recommandations de l'Atelier contribueront à créer les meilleures conditions d'exécution du programme CARPE dans les pays du Bassin du Congo. En effet, plus de 80% des participants ont jugé de manière satisfaisante les travaux de l'atelier régional. L'analyse des questionnaires d'évaluation figure en **annexe 7.b**.

## **D. CLOTURE OFFICIELLE**

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur BOULAMATARI, Haut Commissaire au Ministère des Eaux et Forêts, Postes et Télécommunications et Environnement, représentant le Ministre empêché. A cette cérémonie de clôture participait également Son Excellence Madame E. RASPOLIC, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Gabon. Le texte du discours de clôture figure en **annexe 3**.

Son Excellence Monsieur MAGNAGA, Ministre des Eaux et Forêts, Postes et Télécommunication et Environnement du Gabon, lors de la rencontre avec les représentants des Pays du Bassin du Congo et des Etats Unis d'Amérique, a remercié le Gouvernement américain et les organisateurs de l'Atelier pour avoir choisi le Gabon comme pays hôte de la rencontre et a indiqué la disponibilité et l'accord du Gabon pour abriter le siège du programme CARPE. Il a invité la partie américaine à considérer positivement l'exécution du programme CARPE au Zaïre et au Cameroun en vue de

contribuer au renforcement de la coopération régionale existant entre les pays de la sous-région dans le domaine des écosystèmes forestiers.

Le REDDA a été chargé de produire le rapport synthèse des travaux de l'Atelier.

## *TROISIEME PARTIE*

---

## **ANNEXES**

ANNEX 1.1

---

***DECLARATION DES PARTICIPANTS  
DU CAMEROUN, DU CONGO, DU GABON, DE LA GUINEE EQUATORIALE,  
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET DU ZAIRE***

**A**

**L'ATELIER REGIONAL SUR LE LANCEMENT DU PROJET CARPE**

Considérant les résolutions du premier Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992 sur le Développement de l'humanité entière;

Considérant l'engagement pris par les pays du Nord, notamment les Etats-Unis d'Amérique, de venir en aide aux pays du Sud quant à l'application de l'Action 21";

Considérant que les Etats-Unis d'Amérique ont initié le plus grand nombre de conventions et Accords sur la conservation de la biodiversité et l'Environnement;

Considérant la dimension régionale de la gestion rationnelle du massif forestier de l'Afrique Centrale;

Considérant les objectifs nobles du projet "CARPE" qui concourent à la conservation de l'environnement et plus particulièrement la conservation et l'utilisation durable des écosystème forestiers;

Considérant l'importance de la couverture végétale du Cameroun et du Zaïre qui représente plus de 3/4 des massifs forestiers de la sous-région Afrique Centrale et renferme les plus importantes potentialités forestières du bassin du Congo;

Prenant acte de la position du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de ne pas intervenir directement au Cameroun et au Zaïre à travers le projet "CARPE";

Nous, délégués des gouvernements, ONG et du secteur privé du Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine et Zaïre, à l'Atelier Régional sur le lancement du Projet "CARPE" du 29 au 1er Février 1996 à Libreville (Gabon): (i) lançons un appel au gouvernement des Etats-Unies d'Amérique de revoir sa position, et (ii) souhaitons vivement que les représentants de l'USAID et les ONG Américaines présents à l'Atelier soutiennent cet appel auprès des instances supérieures américaines car, en l'absence de ces deux pays qui recèlent de ressources naturelles considérables, le projet "CARPE" n'atteindra aucunement ses objectifs sur le plan spatial.

Fait à Libreville, le 1er février 1996

Les Participants

---

**ANNEXE 1.2**

**DECLARATION DES ONG DE LA REGION DU  
BASSIN DU CONGO  
A L'ISSUE DE L'ATELIER SUR LE PROGRAMME CARPE**

Considérant les résolutions du premier sommet de la Terre à Rio de Janeiro (Brésil) en Juin 1992 qui n'ont exclu aucun pays;

Considérant la mise en application de celles-ci et de tous les textes subséquents et l'engagement pris par les pays du Nord dont les Etats-Unis d'Amérique, de venir en aide aux pays du Sud pour l'application de l'Action 21;

Considérant que les Etats-Unis d'Amérique ont initié le plus grand nombre de Conventions et Accords sur la conservation de la biodiversité et l'environnement dans le monde;

Considérant l'importance quantitative et qualitative de la couverture végétale du Cameroun et du Zaïre qui représente plus de 3/4 du Bassin du Congo et renferme le plus grand nombre de diversité biologique;

Considérant que l'air n'a pas d'espace limité;

Nous, ONGs du Bassin du Congo:

- Adhérons aux objectifs du programme CARPE,
- Manifestons notre désir de voir le programme CARPE exécuter ses actions de manière formelle au Cameroun et au Zaïre;
- Réaffirmons notre désir de travailler en collaboration avec les administrations politiques de nos Etats respectifs;
- Soutenons l'action du RAAF et le recommandons comme partenaire et interlocuteur privilégié de nos ONGs auprès du programme CARPE; ses points focaux servant de relais au niveau de chaque Etat du Bassin du Congo;
- Souhaitons que le programme CARPE contribue au renforcement des capacités des ONGs du Bassin du Congo par:
  - \* l'assistance technique,
  - \* la formation des membres,
  - \* l'appui logistique,
  - \* le financement de microprojets,
- Souhaitons que de tels ateliers se multiplient pour favoriser les échanges directs d'expérience dans la sous-région.

Fait à Libreville, le 1er Février 1996

Les représentants des ONGs  
du Bassin du Congo

---

**ANNEXE 2**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ATELIER REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE SUR LES POSSIBILITES DU PROGRAMME "CARPE" POUR L'AMELIORATION ET LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES DANS LE BASSIN DU CONGO**

NOVOTEL RAPONTCHOMBO Libreville, GABON

29 Janvier - 1er Février 1996

29 Janvier

08:00-9:00

Petit déjeuner et inscription

09:00-10:00

Allocution de bienvenue

- Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique au Gabon S.E. Ms Raspolic
- Phil Jones, Responsable du projet CARPE, USAID

Ouverture Officielle par l'invité d'Honneur: Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts, des Postes et Télécommunications et de l'Environnement au Gabon

Photos de groupe

10:00-11:00

Pause café

11:00-12:00

Démarrage de l'atelier et introduction du CARPE

- Coordinateur de l'atelier: Buts et objectifs de la réunion  
Méthodologie de l'atelier

- Présentation et discussion du projet CARPE: Jim Graham,  
Directeur du projet CARPE

12:00-12:30

Communication Principale sur la forêt relative aux politiques et plans d'action sur la gestion des ressources naturelles et promotion du développement

12:30-13:00

Louis Djomo, AFAN: Perspectives des ONG sur les principales questions relatives aux écosystèmes forestiers

13:00-15:00

Pause déjeuner

15:00-15:30

WRI: PVO perspectives sur les questions principales relatives aux écosystèmes forestiers

15:30-16:00

Travail de groupes: Quelles sont les principaux problèmes à identifier par le CARPE?

16:00-16:15

Pause café

16:15-16:45

Suite des travaux de groupes

16:45-17:45

Session Plénière: discussion et résumé sur les question critiques devant être adressées par CARPE

17:45-18:00

Clôture de la journée

Synthèse des travaux de la journée par le Président de Séance

Revue des buts et objectifs des travaux de groupes du lendemain et formation des groupes de travail

La nuit:

Réception et cocktails

30 Janvier

08:00-09:00

Petit déjeuner

09:00-09:15	Session Plénière: Buts et méthodologie des groupes de travail
09:15-11:00	Travaux de groupes
11:00-11:15	Pause café
11:15-13:00	Session plénière: Inclus cinq minutes de présentations des travaux de groupes
13:00-15:00	Déjeuner
15:00-16:15	Travaux de groupes
16:15-16:30	Pause café
16:30-17:45	Session plénière: présentation des travaux de groupes (durée maximum cinq (5) minutes par groupe)
17:45-18:00	Clôture session et revue des travaux de la journée

Note: Les groupes de travail seront organisés autour des thèmes suivants:

- (1) identification des problèmes spécifiques et définition des priorités du programme CARPE
- (2) déterminer qui fait quoi dans la région du Bassin du Congo et le fossé existant entre les différents acteurs
- (3) élaborer des recommandations sur les stratégies et les plans d'action de la mise en oeuvre du Programme CARPE

31 Janvier

08:00-09:00	Petit déjeuner
09:00-09:15	Session Plénière: buts et objectifs du jour
09:15-11:00	Discussion: stratégie du CARPE
11:00-11:15	Pause café
11:15-12:00	Monsieur MOURAMBOU, Directeur Ecole Nationale des Eaux et Forêts: information sur la Forêt de la Mondah
12:00-14:00	Déjeuner
14:00-18:00	Visite de terrain: Forêt de la Mondah Réunion du Comité de rédaction

1er Février

08:00-09:00	Petit déjeuner
09:00-10:00	Rapport synthèse et résumé des travaux de l'atelier par le comité de rédaction
10:00-10:15	Evaluation de l'atelier (formulaire d'évaluation aux participants)

10:15-10:30

Session de clôture de l'atelier:

- Motion de remerciements par les organisateurs de l'atelier
- Discours de clôture par le Ministre des Eaux et Forêts Postes et Télécommunication et Environnement du Gabon

---

**ANNEXE 3.**

**ATELIER REGIONAL DANS LE CADRE DU PROJET CARPE DE  
L'USAID**

Libreville, GABON

Du 29 Janvier au 1er Février 1996

**LISTE FINALE DES PARTICIPANTS**

G A B O N

Monsieur Yves DUBOIS  
Conseiller, OAB  
BP 1077 Libreville  
Fax (241) 73 40 30

Monsieur Mohamed Lawal GARBA  
Secrétaire Général, OAB  
BP 1077 Libreville  
Fax (241) 73 40 30

Monsieur Bilé Allogho Joachim  
Ministère des Eaux et Forêts et  
Environnements  
BP 152 Libreville

Monsieur NASI Robert  
Ingénieur des Forêts  
CIRAD-CIFOR  
BP 643 Libreville  
Tél: (241) 73 31 45 Fax: (241) 73 65 76

Monsieur Mourambou Vincent De Paul  
Directeur Ecole Nationale des Eaux et  
Forêts  
BP 3960  
Tél: (241) 75 83 45/44  
Fax: (241) 77 29 94

Monsieur Alfred Ngoye  
P.F.E  
BP 9293 Libreville

Monsieur Jean Mboulou  
Directeur Général Adjoint des Eaux et  
Forêts  
Ministère des eaux et Forêts  
BP 2275 Libreville  
Tél: (241) 72 10 04  
Monsieur Constant Allogho Obame  
Comité Inter Association Jeunesse  
et Environnement (CIAJE)  
BP 5496 Libreville  
Tél: (241) 73 00 28 or 73 90 56  
Fax: (241) 73 80 56 or 73 98 99

Monsieur Serge Akagah  
Les Amis du Pangolin

BP 2103 Libreville  
Tél: (241) 77 56 56  
Fax: (241) 74 63 12

Madame Eugénie Diecky  
Présidente Femmes Environnement et et  
Développement (FED)  
BP 01 Libreville  
Tél: (241) 76 00 01

Monsieur Memvie Jean Boniface  
Directeur Général de l'Environnement  
BP 9293 Libreville  
Tél: (241) 77 29 95  
Fax: (241) 77 29 94

Monsieur Bengone Jean-Marie  
Directeur Général de l'Environnement  
BP 3903 Libreville  
Tél: (241) 76 61 81 or 76 39 01

Monsieur Nyar-Ollame Pierre  
Coordonnateur National du PAFT  
BP 199 Libreville  
Tél: (241) 76 05 70  
Fax: (241) 76 10 73

Dr Paul Posso  
IRET  
BP 13354 Libreville  
Fax (241) 73 25 78

Monsieur Georges Rigondja  
Directeur Général Adjointe  
l'Environnement  
BP 13753 Libreville  
Tél: (241) 76 61 81

Monsieur Mendou Sosthen  
Entrepreneur  
BP 1913 Libreville

Monsieur Mbomoh Upiangu Michel  
Ministre des Finances  
BP 2156 Libreville  
Tél: (241) 76 02 72  
Fax: (241) 76 16 75

Monsieur Bibang Guy Régis  
MEFPTE Libreville  
Tél: (241) 77 29 95  
Fax: (241) 77 29 94

Monsieur Charles Nguisolet  
Ministère des Eaux et Forêts  
BP 210  
Tél: (241) 26 32 55

Monsieur Bourobou  
CENAREST, USTM  
BP 13354 Libreville  
Tél: (241) 73 25 78  
Fax: (241) 73 25 78

Monsieur Nzé Guy Roger  
Ministère des Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
BP 1 Libreville

Monsieur Nzé Assoné Aristide  
Mouvement pour la Conservation de la  
Faune et de la Flore (MCFE)  
Central Park  
BP 647 Libreville

Monsieur Robert Mba  
FOPACE (Forum Panafricain pour les Arts,  
la Culture et l'Environnement)  
BP 1026 Libreville  
Tél. (241) 76 00 01

Monsieur Jean Pierre Profizi  
PAFT  
BP 199 Libreville

Monsieur Boussougou Roger  
Chercheur  
IRET  
BP 13354 Libreville

Monsieur Mondene Dacky Antoine  
FOGA. PED  
BP 7634 Libreville

Madame Mounguenbi Sita  
Observateur  
BP 246 Libreville  
Tél: (241) 77 31 81

Madame MOUGOULA Yvonne  
Projet P.F.E.  
BP 5414 Libreville  
Tél: (241) 73 29 28  
Fax (241) 73 40 30

Madame NDONGOUBADI Marie Josette  
Direction Générale de l'Environnement  
BP 3903, Libreville

Mademoiselle Kathryn Simons  
BP 5537 Libreville  
Tél: (241) 76 28 43

Monsieur Fernandez-Puente Michel  
ECOFAC (Projet Régional du FED)  
BP 9352  
Libreville, Gabon

Dr Truong Hoang Lam  
Conseiller, ENEF  
GTZ  
BP 299 Libreville

Monsieur Filippo Saracco  
Chargé de l'Environnement, de la Forêt et  
de l'Agriculture  
Union Européenne  
BP 321 Libreville

Madame Elisabeth RASPOLIC  
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique  
BP 3903 Libreville

Monsieur Norbert OVONO OKOWE  
Ministère des Affaires Etrangères  
Libreville  
Tél: (241) 73 94 67

Monsieur John Smith SREENI  
Corps de la Paix  
BP 2093, Libreville

Madame Joséphine ANTONIO  
Direction Générale de l'Environnement  
BP 3903  
Libreville

Monsieur Bernard VOUBOU  
Chargé de Programme  
PNUD  
BP 2183  
Libreville

Monsieur Robert Kasisi, PH.D.  
Représentant Résident, WWF  
BP 9144 Libreville  
Tél: (241) 73 00 28

Fax: (241) 73 80 56

Madame Sylvie Nkousse Evinah  
Coordonnatrice de Programme, WWF  
BP 9144 Libreville  
Tél: (241) 73 00 28  
Fax: (241) 73 80 56

Monsieur Thomas Earl Hammond  
Conseiller technique au WWF  
BP 9144 Libreville  
Tél: (241) 73 00 28  
Fax: (241) 73 80 56

Monsieur Marc Languy  
WWF au Gabon  
BP 9144 Libreville  
Tél: (241) 73 00 28  
Fax: (241) 73 80 56

Monsieur Roland Provot  
Coopération Belge  
BP 13692 Libreville

Monsieur Jean-Marc Bouvard  
Coopération Française  
Conseiller Régional Forêt/Environnement  
BP 2105 Libreville  
Tél/fax: (241) 73 94 25

Monsieur Gofz Eberhara  
GTZ  
Ecole Nationale

Monsieur Marc Thibault  
WWF  
BP 148 Gamba, Gabon

Monsieur Morsso Raymond Moubey  
GEDSF  
BP 12547 Libreville  
Tél: (241) 77 59 48

#### PRESSE

Monsieur Wandjié Ludovil  
Observateur  
BP 5 Libreville  
Tél: (241) 74 63 83

Madame Georgette Koko  
DGE  
BP 3903 Libreville

Monsieur Bégalé Patrice  
GIPA

BP 14409 Libreville

Monsieur Jean Daniel Foto-Eyi  
Journaliste l'Union  
BP 3849 Libreville  
Tél: (241) 73 66 70

Madame Marie-José Minkoué  
Radio Soleil  
BP 5420  
Tél: (241) 72 83 86/87

Madame Bonga Bakissi  
AFRICA N° 1  
BP 1 Libreville  
Tél: (241) 76 00 01

Monsieur Sean Madouma  
Reporter l'UNION  
Tél: (241) 73 43 48

Monsieur Axel Mbouba  
Journaliste  
"La Griffé"  
BP 14447 Libreville  
Tél: (241) 72 97 63/ 74 73 45

Monsieur Laurent CHEVALIER  
AFP  
B.P. 788, Libreville

#### C A M E R O U N

Monsieur Djomo Louis  
Réseau Africain d'Actions Forestières  
BP 2503 Yaoundé  
Tél: (237) 23 97 02  
Fax (237) 23 97 01

Madame Ada Ndeso Atanga  
PVO - NGO/NRMS  
BP 422 Yaoundé  
Tél. (237) 22 86 22  
Fax: (237) 22 18 73

Dr Pouna Emmanuel  
Prévision  
BP 13565 Yaoundé  
Fax: (237) 23 97 01

Monsieur Djoda Mabi  
S/c CETELCAF de NKOLBISSON -  
ONADEF  
BP 1341 Yaoundé  
Tél: (237) 23 74 24

Monsieur NDonga Célestin  
Société Anonyme "Cameroon Forestry  
Exploitation" (CAFOREX S.A.) Secteur  
Privé  
BP 11745 Yaoundé  
Tél/fax (237) 20 97 95  
Fax: (237) 20 26 45

Monsieur Fotso Roger  
ECOFAC/Cameroun  
BP 13844 Yaoundé  
Tél: (237) 21 42 73 fax: (237) 20 94 72

Monsieur Walé Adeleke  
Administrateur, WWF  
BP 6776 Yaoundé  
Tél. (237) 21 42 41  
Fax (237) 21 42 40

## C O N G O

Monsieur Nkeoua Grégoire  
Conseller aux Eaux et Forêts et de la Pêche  
Brazzaville  
Fax (242) 93 23 93

Monsieur Nanga-Maniané Jean  
Coordonnateur PNAE  
BP 1413 Brazzaville  
Tél: (242) 83 30 45 or 83 55 00/01  
Fax: (242) 83 55 02

Monsieur Kombo Germain  
Direction Générale de l'Environnement  
BP 958 Brazzaville  
Tél: (242) 83 30 46 Fax (242) 83 71 50

Monsieur Agnagoye Jean Pierre  
Consultant  
BP 839 Pointe Noire  
Tél: (242) 94 02 79 Fax (242) 94 09 05  
Monsieur Bihini Won Wa Musiti  
Chargé de Programme  
WCN (Programme Afrique Centrale)  
BP 244 Brazzaville  
Tél: (242) 83 49 08  
Fax: (242) 83 49 07

## COTE D'IVOIRE

Monsieur Alphonse Gombé  
Conseiller Technique, REDDA  
BP 95 Guichet Annexe BAD  
Abidjan  
Tél: (225) 20 54 19/20 56 52  
Fax (225) 20 59 22

## REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Monsieur Nambai Rubens  
Ministère des Eaux et Forêts, Chasses et  
Pêches  
BP 830 Bangui  
Tél: (236) 61 02 16 / 61 24 31  
Fax: (236) 61 69 82

Monsieur Ndeckere Ziangba François  
Ministère de l'Environnement et Tourisme  
BP 665 Bangui  
Tél: (236) 61 75 27 (Domicile) 61 55 53  
(Bureau)  
Fax: (236) 61 61 51

Monsieur Mbolidi Joseph  
ASECNA  
BP 828 Bangui  
Tél: (236) 61 33 80  
Fax: (236) 61 03 01

Monsieur Antoine Mokombo  
Corps de la Paix  
BP 1080 Bangui  
Tél: (236) 61 19 56  
Fax (236) 61 44 94

## Z A I R E

Monsieur Muembo Kabemba  
Directeur IZCN (Institut Zaïrois pour la  
Conservation de la Nature  
BP 868, Avenue des Cliniques  
Kinshasa I  
C/o PNUD Kinshasa  
Fax: 871 150 32 61 - 874 150 32 61

Monsieur Clément Kanema Katshin'asawa  
BP 9996 Kinshasa  
Tél.: 71 821 Fax: 124 6391 (C/o Oxfam)

Monsieur Yobwa Ipalaka  
Service Permanent d'Inventaire et  
d'Aménagement Forestiers  
35, Avenue Pambou  
BP 10120 Kinshasa/Go,be  
Tél: 34769 Fax (243) 88 10013 or  
12 10013

## GUINEE EQUATORIALE

Monsieur Salvador Obama Nguéma

OCIEPF  
Bata, Equatorial Guinea  
Tél: 2861/25 54  
Fax: 2197

Monsieur Luis Engono  
Homologo Nacional Proyecto ECOFAC  
BP 317 Bata  
Tél: (240) 8 28 17 Fax: (240) 8 21 31

ORGANISATIONS BASEES AUX  
ETATS-UNIS

Monsieur Tom FOX  
Director, CIDE  
World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
Washington DC 20017  
Tél: 1 202 638 6300  
FAX: 202 638 0036

Madame Deanna Madvin  
World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
Washington DC 20017  
Tél: 1 202 638 6300  
Fax: 1 202 638 0036

Mademoiselle Danyelle O'HARA  
WWF-US  
Programme de l'Afrique de l'Ouest, du  
Centre et de Madagascar  
1250, 24th St. NW  
Washington DC 20037  
Tél: 202 861 8359  
Fax: 718 364 4275

Dr Amy Vedder  
Wildlife Conservation Society  
185th St and Southern Blvd  
Bronx, NY 10460  
Tél: 718 220 7059  
Fax: 718 364 4275

Monsieur Michael Brouwn  
PVO/NGO NRMS Projet  
1250 24th St NW  
Washington DC 20037  
Tél: 202 778 9670  
Fax: 202 861 8377

Madame Kate Newman  
Biodiversity Support Program  
1250 24th St NW  
Washington DC 20037  
Tél: 202 778 9670  
FAX 202 861 8377

Monsieur Peter Maille  
Peace Corps, ITAPS/ENV  
1990 K Street, NW  
Washington DC, 20526  
Fax: 202 606 3024

Monsieur Mark Buccowich  
US Forest Service  
P.O. Box 96538  
Washington DC 20090-6538  
Tél: 202 501 2632 FAX: 202 273 4749

Monsieur Jake Brunner  
World Resource Institute  
1709 New York Avenue, NW  
Washington DC 20017  
Tél: 1 202 638 6300 Fax: 202 638 0036

Monsieur Niger Sizer  
World Resource Institute  
1709 New York Avenue, NW  
Washington DC 20017  
Tél: 1 202 638 6300  
FAX: 202 638 0036

Monsieur Mike Fay  
WCS  
Monsieur Lee White  
WCS  
BP 7847, Libreville - Gabon

Monsieur Marcel Massart  
University of Maryland

Monsieur Peter Harding  
BP 4000, Boulevard de la mer  
Ambassade des Etats-Unis  
Libreville, Gabon

Monsieur Jim Graham  
Agence Américaine pour le  
Développement International  
1111 19th Room 210  
Arligton, VA 22209

Monsieur Fred Swartzendruber  
USAID/AFR/SD/PSGE

Washington DC 20543  
USA

ORGANISATION BASEES EN  
EUROPE

Monsieur Jean-Luc Roux  
Fonds Mondial  
Chaussée de Waterloo 608  
B- 1060 Bruxelles, Belgique  
Tél: 02 347 3030  
Fax: 02 344 0511

Monsieur Brice MONFRAIX  
Joint Research Centre of the European  
Commission "REES"  
Tél: 39 332 78 55 45  
Fax: 39 332 78 90 73

Monsieur Michel MASSART  
NASA/UNA  
Landstat Pathfinder Programm  
Le Frak Hall R 1161  
College Park, MD 207 42 USA  
Tél: 301 405 1250  
Fax: 301 314 9290

Monsieur Berger Ronald  
12 avenue des Tilleuls  
31500 Toulouse-France  
Tél: 33 61 54 20 74  
Fax: 33 61 54 69 25

Monsieur Justin Nguéma  
Technicien Superior  
26 avenue  
Paris 75016

Monsieur CASSAUIU Antonio  
Hauser Live, Zurich

ALLOCUTION D'OUVERTURE  
DE

MONSIEUR LE MINISTRE DES EAUX ET FORETS,  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ENVIRONNEMENT

ATELIER SUR LE

PROGRAMME REGIONAL D'AFRIQUE CENTRALE POUR L'ENVIRONNEMENT

**( C A R P E )**

29 JANVIER - 1er FEVRIER 1996

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION,  
MADAME L'AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU PROJET CARPE,

EXCELLENCE, MESSIEURS LES AMBASSADEURS ET REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES,

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom du Ministre empêché, je voudrais vous dire tout d'abord combien j'ai plaisir à présider aujourd'hui l'ouverture de votre atelier sur le "Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement". C'est un honneur pour mon pays d'avoir été choisi pour accueillir cet atelier, et je voudrais exprimer ici aux organisateurs les remerciements du peuple et du Gouvernement Gabonais.

Mesdames et Messieurs,

Vos travaux portent sur la gestion des ressources naturelles et la problématique du développement dans nos pays. Cette question constitue l'une des préoccupations majeures de cette fin de siècle qui a vu l'émergence d'une prise de conscience à l'échelle de la planète, de la nécessité de gérer les ressources naturelles d'une manière durable, et de concilier les processus de développement économique et social avec ceux visant la préservation de l'environnement.

Monsieur le Président, la conférence des Nations Unies sur l'Environnement tenue en 1972 à Stockholm (Suède), le débat sur cette question a été au centre du sommet de la planète terre sur l'environnement et le développement en Juin 1992 à Rio De Janeiro.

Depuis ces assises, partout dans le monde, les Gouvernements de différents pays sont à pied d'oeuvre pour élaborer des stratégies appropriées de gestion de leur environnement.

Le Gabon n'est pas resté en marge de cette évolution. En effet, depuis Stockholm et surtout Rio, le gouvernement a pris d'importantes mesures visant à stopper la dégradation de l'environnement et promouvoir une politique qui prend en compte les contraintes écologiques du milieu.

Ces mesures concernent notamment:

- L'adoption en 1993 d'une loi-cadre relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement,
- la formulation et la mise en oeuvre du projet Forêts et Environnement qui a pour objectif principal, l'aménagement des ressources forestières, le reboisement et le renforcement des capacités de gestion du secteur,
- la planification du secteur forestier dans le cadre du projet PAFT,
- la préparation d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (P.N.A.E.),
- et plus récemment, la formulation d'une politique d'industrialisation de la filière bois.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le Gabon possède un potentiel écologique exceptionnel, peu altéré, où l'écosystème forestier couvre plus de 80% du territoire et abrite une diversité biologique très riche. Malgré cette importance considérable de la forêt dans notre pays, le gouvernement a volontairement limité le taux de prélèvement à 1% par an et a poursuivi une

politique de conservation, d'aménagement et de recherche forestière. Les objectifs de votre atelier nous confortent donc dans la direction que nous avons prise.

C'est pourquoi vos délibérations auxquelles je souhaite pleins succès, seront suivies par le gouvernement avec un intérêt particulier, afin que vos recommandations soient prises en compte pour l'élaboration et la mise en oeuvre de nos stratégies nationales, ainsi que pour la concertation et la coordination des politiques au niveau régional et sous régional.

Avant de conclure permettez-moi de féliciter et de remercier une fois encore les organisateurs pour l'initiative de cette rencontre: mes remerciements vont aussi à tous les experts, tant Gabonais et Africains qu'étrangers, qui ont bien voulu se soustraire à leurs occupations pour venir partager leurs expériences professionnelles.

Je déclare ouvert l'atelier sur le "Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement".

Je vous remercie de votre aimable attention.

---

**ANNEXE 5.**

**DISCOURS DE CLOTURE**

Madame l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique,

Mesdames et Messieurs les Responsables du Projet CARPE

Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et des Organisation Internationales

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir et un agréable devoir de me retrouver à nouveau parmi vous à l'occasion de la présente cérémonie de clôture des travaux de votre Atelier, qui s'achève aujourd'hui dans les délais impartis et conformément au calendrier de travail que vous vous êtes fixé.

Je tiens à vous féliciter pour le bon déroulement de ces travaux ainsi que pour le climat de confiance et de sérieux que vous avez su instaurer afin de créer des conditions propices pour un dialogue franc et constructif.

Mesdames et Messieurs,

Quatre jours durant, vous vous êtes concertés sur les objectifs, les attentes et les conditions de mise en oeuvre du Projet "CARPE" dans les différents pays du Bassin du Congo.

Au cours de vos délibérations, vous avez abordé des points essentiels concernant les politiques, les stratégies et les questions institutionnelles.

J'appuie votre démarche qui vise à établir une cohérence des programmes et des actions ainsi qu'un large partenariat pour l'exécution de ceux-ci.

Aujourd'hui, il apparaît clair que la protection des forêts tropicales ne peut être l'affaire d'une seule institution ni d'un seul pays; c'est une tâche d'une envergure globale qui requiert la mobilisation de tous les partenaires, tant au plan interne des pays concernés qu'au sein de la communauté internationale.

Vos discussions ont très certainement contribué aussi à clarifier le débat sur les priorités.

A cet égard, le Gouvernement gabonais estime que les programmes d'actions à mettre en oeuvre ne devraient pas se limiter à des aspects purement généraux ou globaux; au contraire ils gagneraient à cibler et à prendre pleinement en compte les besoins prioritaires et spécifiques des populations tels que la sécurité alimentaire, l'eau potable, l'énergie, la santé, les produits de base, l'éducation et la formation.

Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure je voudrais, au nom du Gouvernement, féliciter:

- l'Agence Américaine pour le Développement,
- le Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique,
- l'Institut pour les Ressources Naturelles,
- le Réseau Africain pour l'Action Forestière, qui ont eu l'heureuse initiative de convier les éminentes personnalités que vous êtes, à réfléchir sur la problématique de la conservation des forêts tropicales qui, aujourd'hui revêt une importance capitale pour l'avenir de notre planète.

Je vous adresse mes sincères remerciements pour avoir choisi de tenir vos travaux à Libreville, sur cette terre d'Afrique où la sagesse ancestrale nous enseigne que "nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants".

Je vous souhaite bon retour dans vos foyers et déclare clos l'Atelier sur le "Programme Environnement pour l'Afrique Centrale".

Merci de votre attention.

**ANNEXE 6.**

# "PROGRAMME ENVIRONNEMENT POUR L'AFRIQUE CENTRALE"

Libreville, 29 Janvier -1er Février 1996

## Note d'Information sur la Forêt Classée de la Mondah

### I- SITUATION GEOGRAPHIQUE

La forêt classée de la Mondah s'étend sur toute l'extrémité Nord-Ouest de la presqu'île de la Mondah, formant ainsi une charnière avec le Continent.

Elle est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Nord, au Sud et à l'Est par des limites conventionnelles.

Conformément à ses limites actuelles, elle couvre une superficie de **7 975 hectares**.

### II- SITUATION ADMINISTRATIVE

C'est depuis le début du siècle que la Forêt Classée de la Mondah avait attiré l'attention par sa richesse naturelle en Okoumé (Aucoumea Claineana Piere-Burséracée).

C'est ainsi qu'elle fut successivement mise en réserve en **1934**, puis classée en **1951**; pour une superficie de **10200 ha**.

Dès lors, une succession de déclassements et de reclassements s'en est suivie, à savoir:

- En 1967, elle est réduite de 2225 ha, à la demande des agriculteurs vivant à Santa-Clara et sur le littoral. Ce qui ramène la superficie à 7975 ha.
- En 1969, elle est mise à la disposition de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts pour servir de support pédagogique. Située à proximité de Libreville, cette forêt joue un rôle écologique. Par sa couverture végétale, elle a une grande influence sur le microclimat de la région de Libreville.
- En 1977, une superficie de 2000 ha est déclassée au Sud de la Forêt et 100 ha au Nord en faveur des populations du Cap Estérias. Ce qui la ramène à 6200ha
- En 1980 une surface de 500 ha est déclassée dans la zone du Cap Estérias au bénéfice d'un particulier.
- En 1983, les parcelles déclassées en 1977 (2 000 ha) et 1980 (500), réintègrent les limites de la Forêt Classée de la Mondah.

Dès lors, la forêt retrouve sa superficie de 1967, soit 7975 ha. C'est donc cette superficie qui est reconnue actuellement.

### III- CHRONOLOGIE DES INTERVENTIONS DANS LA FORET DE LA MONDAH

La sylviculture d'Okoumé était faite à l'époque par des instituts de recherches notamment: le Service de la Recherche Forestière (SRF); le Centre Technique Forestier Tropical (CTFT); le Projet de Développement Forestier du Gabon (PDFG); et enfin l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF).

Ces Instituts avaient pour mission de faire de la recherche d'accompagnement pour le Service Technique de la Forêt d'Okoumé (STFO) devenu aujourd'hui Direction des Inventaires, de l'Aménagement et de la Régénération des Forêts, chargé de la Régénération naturelle et artificielle de l'Okoumé en forêt dense. C'est dans ce contexte que les travaux suivants ont été réalisés:

- De 1934 à 1939: Inventaire en plein de l'Okoumé par le S.R.F.
- De 1944 à 1953: Plantations artificielles d'Okoumé dans les zones les plus pauvres de la forêt par le S.T.F.O.

- De 1955 à 1958: Travaux de mise en place du PDFG, avec des opérations d'inventaires et de suivi des anciens travaux sylvicoles du CTFT, simultanément il y avait quelques exploitations forestières contrôlées par le service forestier.
- De 1970 à 1979: Mise en place de la station de recherches forestières par l'IRAF. Il est important de préciser que le CTFT a établi un grand nombre de parcelles expérimentales en vue d'étudier la biologie de l'Okoumé; et l'IRAF avait pour mission le suivi de ces parcelles. Parmi les expériences qui ont été menées on peut citer:
  - \* la biologie florale de l'Okoumé
  - \* les anastomoses racinaires
  - \* la croissance.
  - \* L'amélioration génétique, principalement l'étude de la variabilité des caractères de l'Okoumé; ainsi que les possibilités de multiplication végétative et les rejets de souches.

#### **IV- L'ETAT ACTUEL DE LA FORET CLASSEE DE LA MONDAH**

La Forêt Classée de la Mondah est actuellement très dégradée. En effet, les agriculteurs et les entrepreneurs y pratiquent l'agriculture itinérante et l'exploitation des carrières de sables au mépris de la législation en vigueur. On peut estimer le potentiel ligneux qui a été détruit entre 50 et 60%.

Les faibles moyens mis à la disposition de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts ne nous ont pas permis de freiner ou d'arrêter le phénomène car il est très difficile de gérer une forêt de 8 000 ha environ avec un forestier et cinq manoeuvres alors que ceux qui la dégradent sont en nombre élevé.

#### **V- PERSPECTIVES D'AVENIR**

Si rien n'est fait actuellement, la Forêt Classée de la Mondah est vouée à la disparition. Alors que faut-il faire devant une telle situation?

Nous sommes donc en train de mener une réflexion qui consiste non seulement à continuer les actions de surveillance, mais aussi et surtout à associer les populations dans la gestion de la forêt, la gestion des terroirs, à l'exemple de ce que fait la SODEFOR en Côte d'Ivoire.

En vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement de la forêt, un certain nombre d'actions ont été menées:

- le recensement des populations installées dans la Forêt Classée de la Mondah dont le nombre est évalué à 2 000 habitants;
- l'inventaire de 3 500 ha à un taux de 1% réalisé par la coopération allemande (GTZ);
- les photographies aériennes ont été prises pour l'élaboration d'une carte actualisée de la végétation. Cette opération a été financée par le Projet Forêt et Environnement;
- malgré le manque de moyens nous menons avec l'appui du Corps de la Paix américain quelques actions agroforestières avec les populations. Ce sont des actions timides qui sont encore au stade d'expérimentation en attendant qu'un plan d'aménagement soit élaboré pour asseoir un véritable programme de gestion.

Je signale également que nous avons mis en place une commission qui regroupe les représentants de tous les ministères concernés pour réfléchir sur le devenir de la forêt classée de la Mondah.

Dans le cadre du Projet Forêts et Environnement, il est aussi prévu de mener les actions suivantes:

- le renforcement des moyens de contrôle,
- l'étude socio-économique,
- le traitement des données d'inventaires,

- la photo interprétation et la cartographie,
- la rédaction d'un plan d'aménagement.

Dans la région du Nord-est de la forêt, nous sommes en train d'initier la création d'un musée de la forêt dans le cadre de la Fondation de la forêt. Il est donc prévu de créer un jardin botanique et zoologique où on fera également de l'écotourisme.

## **VI- CONCLUSION**

L'état actuel de la Forêt Classée de la Mondah me donne l'occasion de lancer un appel en direction des organismes internationaux, des bailleurs de fonds et voire même des ONG pour nous aider à sauvegarder cette forêt qui subit les pressions des populations. En effet, comme je l'ai souligné plus, si nous ne faisons rien pour sa sauvegarde, la Forêt Classée de la Mondah est appelée à disparaître à terme.

---

**ANNEXE 7.a**

### **ANALYSE DU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION**

Le dépouillement des 53 fiches d'évaluation a donné le résultat suivant:

- 1- A la question de savoir comment les participants ont trouvé l'administration logistique de l'atelier,  
  
13 participants répondent: très satisfait  
33 participants répondent: satisfait  
2 participants répondent: pas satisfait  
5 participants sont sans opinion
- 2- sur la forme et le contenu de l'atelier,  
  
17 participants répondent: très satisfait  
29 participants répondent: satisfait  
4 participants répondent: pas satisfait  
3 participants sont sans opinion
- 3- sur la présentation des exposés,  
  
13 participants répondent: très satisfait  
33 participants répondent: satisfait  
6 participants répondent: pas satisfait  
1 participant est sans opinion
- 4- sur l'enchaînement des travaux de l'atelier,  
  
15 participants répondent: très satisfait  
30 participants répondent: satisfait  
5 participants répondent: pas satisfait  
3 participants sont sans opinion
- 5- sur les relations d'échange entre participants,  
  
27 participants répondent: très satisfait  
27 participants répondent: satisfait  
4 participants répondent: non satisfait
- 6- sur l'homogénéité du groupe des participants,  
  
47 participants répondent: très satisfaisant  
2 participants répondent: non satisfait
- 7- sur la maîtrise des connaissances des questions relatives à la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo,  
  
la majorité des participants est satisfaite  
14 participants répondent: très satisfait  
28 participants répondent: satisfait  
7 participants répondent: non satisfait  
4 participants répondent: sans opinion
- 8- sur le renforcement de la coopération régionale et l'établissement d'un réseau de partenariat,  
  
43 participants répondent: oui et satisfait  
8 participants répondent: non et pas satisfait

En conclusion, l'objectif recherché de l'atelier régional a été atteint.

9- sur la durée de l'atelier

39 participants répondent: juste ce qu'il faut

9 participants répondent: courte

1 participant répond : longue

---

**ANNEXE 7.b**

**ATELIER REGIONAL SUR PROGRAMME "CARPE"  
29 JANVIER AU 1er FEVRIER 1996  
LIBREVILLE, GABON**

## QUESTIONNAIRE D'EVALUATION

Veillez donner votre opinion indépendante et objective sur:

### 1. Administration et logistique de l'atelier

- 1.1 Information sur l'atelier
- 1.2 Date de réception des invitations
- 1.3 Date de réception des billets et conditions de voyage à Libreville
- 1.4 Accueil à l'Aéroport
- 1.5 Accueil et réception à l'hôtel NOVOTEL Rapontchombo/Méridien
- 1.6 Hébergement et Repas
- 1.7 Venue et facilités pour la tenu de l'atelier

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

### 2. Du point de vue de la forme et du contenu de l'atelier, les enseignements ont-ils répondu à votre attente: (encercler votre réponse)

#### 2.1 La qualité des documents

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

#### 2.2 La présentation des exposés

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

#### 2.3 L'Enchaînement des travaux de l'atelier

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

2.4 **Les relations d'échange entre participants**

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

2.4.1 Pensez vous que le groupe des participants a été assez homogènes pour permettre une roundtable dialogue et une interaction effective?

oui \_\_\_\_\_

non \_\_\_\_\_

2.4.2 Quel genre de participants souhaiteriez vous voir participer si l'on devrait organiser dans l'avenir un atelier similaire?

2.5 Du point de vue du fond - l'atelier vous a-t-il apporter un plus dans la connaissance et la maîtrise des questions relative à la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo?

- pas du tout satisfait
- pas satisfait
- satisfait
- très satisfait
- sans opinion

**Suggestions éventuelles :**

-----

2.6 Sur le plan de la coopération régionale l'atelier a-t-il répondu à votre attente dans le cadre du renforcement de cette coopération en matière de promotion de l'environnement et du développement durable dans les pays du **BASSIN DU CONGO** à travers l'établissement d'un réseau de partenariat efficace pour la mise en oeuvre effective du programme **CARPE** ?

- oui
- non

**Suggestions éventuelles :**

-----

Quelles actions de suivi envisagez-vous d'entreprendre dans votre pays ou service/organisation/projet pour assurer la bonne exécution du programme CARPE?

-----  
-----  
-----  
-----

2.7 **Que pensez-vous de la durée de l'atelier?**

- trop courte
- courte
- juste ce qu'il faut
- longue
- trop longue
- sans opinion

3. **Vue d'ensemble sur l'organisation de l'atelier**

Sur le plan de l'organisation pratique (intendance, conditions d'accueil, services d'appui), tout n'a pas été à la hauteur des espoirs des organisateurs, veuillez faire part de vos suggestions et vos critiques.

3.1 **Aspects positifs :**

-----  
-----  
-----

3.2 **Lacunes et failles :**

-----  
-----  
-----

## **DOCUMENTS PRESENTES**

**COMMUNICATION SUR LA PROBLEMATIQUE  
DES POLITIQUES ET PLANS D'ACTION SUR LA GESTION  
DES ECOSYSTEMES FORESTIERS DU BASSIN DU CONGO**

**(CAMEROUN, CONGO, GABON GUINEE-EQUATORIALE,  
CENTRAFRIQUE ET ZAIRE)**

**Par Jean Pierre Agnangoye**

# **SOMMAIRE**

## **INTRODUCTION**

### **1. SITUATION ACTUELLE DES FORETS DU BASSIN DU CONGO**

- 1.1 Le Potentiel
- 1.2 La Gestion
- 1.3 Les Problèmes critiques de gestion

### **2. STRATEGIES ET ACTIONS A DEVELOPPER**

- 2.1 Rappel
- 2.2 Stratégies
- 2.3 Actions

## **CONCLUSION**

## INTRODUCTION

Selon l'évaluation des ressources forestières de la FAO de 1990, les forêts tropicales couvraient à la fin de 1990, 1 756 millions d'hectares contre 1 910 millions à la fin de 1980; soit un taux annuel de déboisement de 15,4 millions d'hectares (0,80 %) au cours de la dernière décennie.

De ces 15,4 millions, on notait 7,4 millions d'hectares en Amérique Latine et Caraïbes, 3,9 millions en Afrique.

Sur les forêts restant en 1990 (1 756,8 millions ha), l'Amérique Latine et les Caraïbes comptaient 52 % (913,12 millions ha), l'Afrique 30 % (526,8 millions ha) et 18 % pour l'Asie et le Pacifique (316,08 millions ha).

A la fin de la même année 1990, la superficie nette des plantations forestières était de 30,7 millions d'hectares soit un taux annuel de reboisement de 1,8 million d'hectares. Ce taux représente moins de 12 % du déboisement brut annuel signalé plus haut.

C'est ici l'occasion de rappeler les paragraphes 11-12 du chapitre 11 de l'action 21 du programme d'action adopté par la CNUED à l'issue du Sommet de la Terre de RIO: "Toutes les forêts sont menacées par leur dégradation incontrôlée et par le développement incontrôlé d'autres types d'utilisation des sols, dû en partie à l'accroissement des besoins de l'homme par l'expansion de l'agriculture, l'insuffisance des moyens de lutte contre les incendies de forêt et le braconnage, l'abattage à des fins commerciales insoutenable à terme, le surpâturage et la paissance non réglementées, les effets nocifs des polluants atmosphériques, les incitations économiques et autres mesures prises par d'autres secteurs de l'économie...".

"La situation actuelle appelle des mesures urgentes et cohérentes pour conserver et entretenir les ressources forestières"  
fin de citation.

Aussi, le projet Programme Environnement pour l'Afrique Centrale (CARPE) dont l'objectif principal est de contribuer à réduire le rythme de dégradation des forêts tropicales humides du Bassin du Congo s'inscrit-il dans le chemin parcouru depuis RIO, c'est-à-dire dans les actions visant la matérialisation des décisions et accords du sommet de la Terre tenu à RIO en Juin 1992.

Le projet CARPE se doit d'être l'application concrète "des Principes Forestiers" et des éléments forestiers de l'action 21 du programme d'Action adopté par la CUNED en assurant une intégration réelle des différents rôles des forêts en général et celles du bassin du Congo en particulier; ces rôles sont d'ordre environnemental, économique et socio-culturel. C'est la condition sine qua non de son succès et de son utilité.

## 1. SITUATION ACTUELLE DES FORETS DU BASSIN DU CONGO

### 1.1 Le Potentiel:

Le Bassin du Congo qui regroupe le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale et le Zaïre, représente encore une importante réserve de forêts denses tropicales à l'échelle régionale et même mondiale.

Il couvre 194,191 millions d'hectares environ de forêts denses tropicales dont 128 millions de forêts dites productives répartis comme suit selon les statistiques de l'organisation Africaine des Bois (OAB) et de la FAO.

PAYS	COUVERTURE TOTALE (millions d'Ha)	FORETS PRODUCTIVES (millions d'Ha)
ZAIRE	113,275	80
CAMEROUN	20,350	17
CONGO	20,520	13,7
GABON	19,985	12,6
CENTRAFRIQUE	18,235	3,4
GUINÉE EQUATORIALE	1,826	1,3

Si l'on se rapporte aux statistiques de la FAO indiquées plus haut, ces 194,191 millions d'hectares représentent 11,05 % des forêts tropicales du globe terrestre.

Ces forêts denses tropicales regorgent d'innombrables essences végétales et animales dont la biodiversité constitue une richesse inestimable.

Les fonctions multiples qu'elles jouent et sont appelées à jouer d'elles un grand patrimoine de toute l'humanité notamment par leur valeur écologique.

## 1.2 La gestion

Comme partout en Afrique, les forêts denses tropicales du Bassin du Congo demeurent la principale source d'énergie domestique; elles constituent en l'absence de progrès technique dans les domaines agricoles et pastoral, un recours obligé pour les populations locales afin d'assurer leurs besoins alimentaires de plus en plus croissants.

Les besoins en bois et/ou itinérante consommatrice d'espace, entraîne chaque année la destruction de superficies énormes de forêts.

L'exploitation industrielle mal conçue et mal gérée est également une des causes de la dégradation progressive de ces forêts.

Les taux actuels de déforestation annuelle observée au niveau de chacun des six (6) pays du Bassin du Congo sont les suivants:

-	Zaire	0,6 %
-	Cameroun	0,6 %
-	Gabon	0,6 %
-	Centrafrique	0,4 %
-	Guinée Equatoriale	0,4 %
-	Congo	0,2 %

Le taux de déboisement raisonnablement admis étant de 1 %, cette situation d'ensemble peut-être considérée comme satisfaisante. Mais il convient d'ores et déjà d'accorder une attention particulière aux zones de forte densité de population à l'intérieur de chaque pays car le niveau de dégradation consécutive aux pressions exercées sur les forêts n'est absolument pas reflété par ces taux indicatifs pris à l'échelle nationale.

C'est le cas qu'on peut observer dans les forêts du Bas-Zaire et du Kivu Zaire, dans celles de Bambari en RCFA, de Kinkala, Mossendjo et Ouessou au Congo, de l'Ile de Bioko et d'Abebeysin en Guinée Equatoriale, dans les environs de Yaoundé au Cameroun où, par le fait des fortes pressions des populations, les forêts ont été ou sont en voie d'être transformées de façon significatives, au point de ressembler aux terres agricoles de savane; c'est le processus de savanisation.

Les principales causes de cette déforestation sont:

- l'agriculture;
- ▲ la production du bois de feu;
- ▼ l'exploitation forestière pour la production de bois d'oeuvre.

D'une manière générale, la mise en valeur de ces forêts n'obéit pas à des plans d'aménagement qui font soit défaut ou ne sont pas observés lorsqu'ils existent par manque de moyens conséquents et de rigueur dans leur mise en oeuvre.

L'ensemble des pays du Bassin du Congo dispose actuellement de plus de 5 millions d'hectares de réserves forestières et aires protégées affectées à la conservation des écosystème forestiers.

Suivant les dispositions des législations en vigueur, ce chiffre continuera à croître de façon significative; par exemple le Zaire se propose d'étendre de 15 % du territoire national la superficie des aires protégées contre 9 % actuellement placé sous protection légale.

Mais malheureusement ces aires protégées ne sont toujours pas à l'abri des pressions diverses des populations.

Un projet régional de conservation et utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers en Afrique Centrale (ECOFAC) est en cours d'exécution depuis 1992 avec un financement de la commission des Communautés Européennes à travers le Fonds Européen de Développement (FED). Le projet concerne le Cameroun, la Centrafrique, le Congo le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao-Tomé et Principe et le Zaïre. Ce projet est un bel exemple de coopération entre les pays du Bassin du Congo ci-dessus indiqués et la Communauté Internationale en vue de la préservation de l'équilibre écologique, de la conservation et de la gestion durable des Ecosystèmes forestiers; avec ses quatre volets, il permet de mieux identifier les conditions et modalités de réalisation effective de la gestion durable des écosystèmes forestiers dans l'intérêt des communautés riveraines, des pays et de l'humanité entière.

Par ailleurs, dans le souci de remplacer ou de compenser la forêt coupée, les Etats des pays du Bassin du Congo, à l'exception de la Guinée Equatoriale déploient des efforts pour créer des plantations industrielles, des reboisements communautaires ou pour aménager des peuplements naturels.

Les législations respectives des pays du Bassin du Congo intègrent la préoccupation pour la gestion durable des ressources forestières dont ils disposent; mais malheureusement elles ne sont pas appliquées de manière conséquente pour des raisons diverses:

faiblesses institutionnelles, faiblesses des ressources humaines, matérielles et financières etc...

### 1.3 Les problèmes critiques de gestion

Les principaux problèmes que pose la gestion durable des écosystèmes forestiers dans les pays du Bassin du Congo sont d'ordre politique, socio-économique, juridique et institutionnel.

L'ampleur de ces problèmes varie très peu d'un pays à un autre et généralement en fonction de la démographie et du niveau de vie de mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles pour la mise en oeuvre des politiques, législations et plans d'action adoptés par les gouvernements respectifs.

#### 1.3.1 Au plan des politiques et législations :

Les documents de politique forestière existants proclament la volonté des gouvernements d'aménager leurs forêts, de promouvoir et d'organiser la gestion des produits forestiers de façon à satisfaire les besoins des populations et de l'économie en garantissant le bien être social et la qualité de l'environnement; cependant les législations qui orientent et contrôlent les comportements individuels et/ou collectifs à l'égard des forêts, des produits forestiers et des terres forestières sont encore très loin d'accomplir les objectifs proclamés par ces politiques et législations:

- ② l'absence de politique intégrée d'utilisation de la terre pour harmoniser les demandes conflictuelles provenant des divers secteurs, en particulier la foresterie, l'agriculture, l'élevage et l'énergie;  
  
l'inadéquation des systèmes d'aménagement et de gestion des forêts du fait de la non maîtrise des données fiables sur les ressources disponibles et potentielles;
- ② les systèmes de gestion forestière très centralisés qui ne favorisent pas la pleine participation des autres groupes d'intérêt à la gestion du secteur forestier;
- ② les barrières linguistiques qui ne permettent pas à la majorité des populations de comprendre les politiques et législations adoptées par les gouvernements;
- ② la mise en valeur insuffisante des produits forestiers non ligneux et l'appréciation incomplète des multiples avantages considérables des forêts par les gouvernements et les populations qui justifie la marginalisation du secteur forestier.

#### 1.3.2 Au plan socio-économique

- ② Le taux élevé de la croissance démographique (3% en moyenne), l'exacerbation des inégalités sociales et l'accroissement consécutif de la pauvreté;
- ② le divorce entre les politiques forestières et la réalité sociale;

- ② l'absence de mesures vigoureuses de création d'emplois alternatifs, de diversification des revenus et d'amélioration de la productivité des terres;
- ② l'absence de planification et de gestion de l'espace rural;

### 1.3.3 **Au plan juridique et institutionnel :**

- ② Le divorce et les conflits entre le droit forestier moderne et le droit coutumier traditionnel;
- ② le manque de coordination intersectorielle à tous les niveaux;
- ② la formation inadéquate des forestiers au regard des changements intervenus dans le secteur due au fait que les institutions de formation de ce personnel ont conservé une approche étroite de la forêt et n'intègrent pas d'autres disciplines nécessaires et indispensables à une gestion durable des forêts;
- ② le manque ou la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles affectées à la mise en oeuvre des politiques, des législations et plans d'action adoptés.

## **2. STRATEGIES ET ACTIONS A DEVELOPPER**

### **2.1 Rappel**

En 1985, la commission des forêts de la FAO a décidé de la mise en place du plan d'Action forestier Tropical (PAFT) présenté comme un outil permettant à chaque pays qui le désire de revoir sa situation forestière et d'élaborer les perspectives et priorités de développement à moyen et long terme.

Le PAFT est aussi présenté comme un outil qui permet à la communauté internationale d'harmoniser et d'accroître son soutien aux efforts de développement dans le secteur forestier.

En ce qui concerne les six pays du Bassin du Congo visés par le projet CARPE, ils ont tous adhéré au PAFT et se sont engagés dans le processus d'élaboration de plans d'Action Forestiers Nationaux (PAFN); certains d'entre eux ont conclu la phase de planification et initié ou attendent la phase de mise en oeuvre subordonnée par la mobilisation des ressources financières correspondantes; c'est le cas du Cameroun, de la Guinée Equatoriale, du Zaïre et du Congo tandis que les autres (République Centrafricaine et Gabon) se trouvent encore dans la phase d'études préliminaires à l'élaboration des Plans Nationaux.

Par ailleurs, l'organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) créée pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord International sur les Bois Tropicaux (ATIBT) s'est donnée aussi pour mission d'oeuvrer à la conservation et à l'exploitation avisée des forêts tropicales grâce à leur aménagement national; à cet effet, l'OIBT a adopté des directives et critères de mesures de l'aménagement durable des forêts tropicales actuellement en cours d'expérimentation dans quelques pays du Bassin du Congo sous forme de projets bénéficiant des financements de l'OIBT.

D'autres institutions de coopération multilatérale et bilatérale qui oeuvrent également pour la mise en oeuvre du PAFT et des "Principes Forestiers" adoptés par la CNUED contribuent à la mise en oeuvre des stratégies et actions adoptées par les gouvernements des pays du Bassin du Congo; c'est le cas du projet ECOFAC signalé plus qui s'exécute avec le concours de la Commission des Communautés Européennes et qui couvre l'ensemble des pays du Bassin du Congo; il y a aussi d'autres projets de grande envergure en cours d'exécution avec les concours de GTZ, de la Caisse Française de Développement et autres institutions au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, au Gabon et au Zaïre.

Certaines Organisations Non Gouvernementales à vocation essentiellement écologiste ont aussi pris des initiatives préconisant la certification ou l'écolabelisation des bois tropicaux comme moyen pour aboutir à la gestion durable des forêts tropicales.

Au niveau sous-régional, l'organisation Africaine des Bois (OAB) dont les pays du Bassin du Congo sont tous membres a aussi adopté au niveau gouvernemental des stratégies et des actions visant la gestion durable des forêts dans les pays membres.

Enfin à l'échelle nationale, chacun des pays du Bassin du Congo a sa stratégie et son plan d'action qui tiennent compte de ses spécificités.

C'est donc dans cette multitude de stratégies, d'initiatives et actions diverses, tantôt convergentes et complémentaires, tantôt divergentes du point de vue des intérêts, des approches, des modalités et des délais à observer pour atteindre les nobles et délicats objectifs de la gestion durable des forêts tropicales que le Projet CARPE doit pouvoir s'implanter dans les six (6) pays du Bassin de Congo.

Pour cela, le projet CARPE doit savoir intégrer, corriger, compléter et/ou développer les stratégies et actions déjà adoptées dans les pays et visant le même objectif.

Ces stratégies et actions peuvent se résumer comme suit:

### **2.1 Stratégies:**

- 2.1.1 Prendre connaissance des PAFN et projets adoptés et en cours d'exécution dans les différents pays en vue d'harmoniser les actions avec les autres partenaires;
  - 2.1.2 Identifier et prendre en compte les principales préoccupations des gouvernements et des populations riveraines qui demeurent sans solutions satisfaisantes;
  - 2.1.3 Associer les ONG locales lorsqu'elles existent, les représentants des collectivités locales et les chefs coutumiers dans la détermination des actions prioritaires du projet;
  - 2.1.4 Informer et former les groupes cibles au sein des populations riveraines tant au début que pendant la mise en oeuvre du projet.
- 2.2 Actions à développer:**
- 2.2.1 Réalisation des inventaires et création d'un réseau de collecte des informations sur les potentialités;
  - 2.2.2 Participation à la planification de l'utilisation des terres et à l'amélioration de la productivité des terres affectées à l'agriculture et l'élevage;
  - 2.2.3 Contribution au désenclavement des populations riveraines;
  - 2.2.4 Stimulation des activités alternatives génératrices d'emplois et de nouveaux revenus tant pour les gouvernements que pour les populations riveraines.
  - 2.2.5 Identification, valorisation diversifiée et promotion des produits forestiers ligneux et non ligneux.
  - 2.2.6 Sensibilisation et formation des groupes cibles au sein des populations riveraines.

### **3. CONCLUSIONS**

Le projet CARPE constitue une opportunité supplémentaire qui s'offre aux pays du Bassin du Congo pour mobiliser des ressources additionnelles en vue de la mise en oeuvre des politiques et plans d'action visant la gestion durable des forêts tropicales humides; le renforcement de leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

Cependant, la réalisation avec succès des nobles objectifs du projet CARPE passe par une meilleure intégration des préoccupations des gouvernements et des populations riveraines des pays du Bassin du Congo condition sine qua non de leur adhésion et de leur participation active.

De même les stratégies et actions envisagées doivent s'harmoniser avec celles déjà en cours avec d'autres partenaires.

**PROBLEMATIQUE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE  
EN AFRIQUE CENTRALE**

**Par C. FOTSO**

ECOFAC/CAMEROUN B.P. 13844 YAOUNDE CAMEROUN

## INTRODUCTION

Du fait des conditions naturelles favorables, les écosystèmes les plus riches se rencontrent en zone intertropicale, principalement dans la forêt dense tropicale humide. Ces forêts qui se répartissent autour de l'équateur à travers les trois continents que sont l'Amérique, l'Asie et l'Afrique, n'occupent qu'une infime partie de la surface de la terre. Cependant, elles abritent et nourrissent près de 60% des espèces animales vivant sur la terre ferme.

Malheureusement, ces forêts sont de plus en plus morcelées et leur surface réduite. Une belle illustration de cette situation nous est fournie pour le cas de la forêt dense tropicale humide, qui jusqu'au début du siècle recouvrait toute la région de l'Afrique Occidentale et Centrale s'étendant de la Gambie jusque dans le Nord-Est du Zaïre. Cette forêt est progressivement remplacée par des formations végétales qui incluent: des cultures, de vieilles friches et la forêt secondaire. Cependant un bloc relativement important de cette forêt subsiste encore à l'état relativement intact dans la région comprise entre le Sud Cameroun, le Gabon et le Nord-Est du Zaïre en passant par le Congo. Partout ailleurs, les fragments de cette forêt ne subsistent plus que dans des parcs nationaux ou des réserves forestières.

Notons qu'il n'y a pas que les écosystèmes forestiers qui soient menacés. Tous les milieux naturels qui nous entourent subissent également des pressions importantes, avec pour conséquence la disparition de nombreuses espèces animales et végétales.

Pour mieux apprécier l'importance du phénomène dans la sous-région de l'Afrique Centrale, nous procéderons à un bref examen de l'état des connaissances sur les richesses biologiques qui caractérisent les écosystèmes de la région; puis l'inventaire des principales causes de la dégradation de l'environnement et enfin une analyse de la problématique de la conservation de la biodiversité dans notre région.

### **I- IMPORTANCE DE LA BIODIVERSITE CARACTERISTIQUE DE LA SOUS REGION AFRIQUE CENTRALE**

Une caractéristique importante commune à l'Afrique Occidentale et Centrale est la répartition zonale du climat, qui entraîne une distribution en bandes successives des différents types de formations végétales entre la forêt et la zone sahélienne. A cette distribution zonale des écosystèmes, correspond un gradient de la biodiversité, avec des biotopes de plus en plus riches au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'équateur: domaine de la forêt dense humide.

Cette homogénéité structurale dans la région du Cameroun est perturbée par deux axes de relief important (la dorsale camerounaise et le plateau de l'Adamawa). Cette situation est à l'origine d'une plus grande diversité des écosystèmes, qui dans cette sous-région se répartissent jusqu'à 4070 m d'altitude. La juxtaposition d'une multitude d'habitats, dans cette zone située à cheval entre la région dite de Haute Guinée et celle de basse Guinée, a favorisé la mise en place d'une flore et d'une faune exceptionnellement riches et diversifiées.

Signalons également l'existence de centres d'endémisme, notamment dans les forêts de montagne de l'Ouest du Cameroun et de l'Afrique Orientale (Nord-Est Zaïre). Des études sur la répartition des plantes et des animaux entre ces deux régions de montagnes, ont mis en évidence une grande similitude soit par des espèces communes, soit par des sous-espèces ou des espèces très proches (Moreau, 1963, 1966; Hamilton, 1976, 1982; Schnell, 1977; Bernadi, 1979, White 1981). Ainsi pour la végétation, les espèces communes entre le Mont Cameroun et l'Afrique Orientale, sont de 57% pour la forêt de montagne et de 49% pour les prairies montagnardes (Hall, 1973).

Les milieux montagnards apparaissent aujourd'hui comme des îles écologiques en position de refuge par rapport aux biotopes de plaines qui les isolent sur les montagnes. Ces formations isolées sont aujourd'hui

habitées par de nombreuses espèces endémiques, qui sont si bien adaptées aux conditions relativement froides et humides caractéristiques des biotopes montagnards, qu'elles ne pourraient certainement plus survivre ailleurs.

La discontinuité des populations actuelles sur et autour des massifs montagneux parfois très éloignés, a fondé l'hypothèse de Moreau (1966), selon la quelle un continuum aurait existé entre autre, entre le Cameroun et l'Afrique de l'Est (Nord-Est du Zaïre), pendant le pléistocène. Ceci implique l'existence d'une couverture forestière continue entre les deux régions, avec des biotopes montagnards s'étendant aux basses altitudes, remplaçant la forêt de plaine qui se trouve alors très réduite, avec des fragments qui ne se maintiennent plus que dans des refuges notamment les refuges de la série camerouno-gabonaise et celle du Nord-Est du Zaïre.

L'histoire de la dislocation de la forêt planétaire au cours du quaternaire fait ainsi apparaître que le domaine actuel de la forêt dense tropicale humide résulte d'un processus de recolonisation secondaire, à la faveur d'une amélioration des conditions climatiques depuis la fin du quaternaire. Cette disposition explique notamment la distinction de deux zones fauniques, avec l'une qui recouvre le bassin congolais et la seconde qui s'étend sur toute la région de la Haute Guinée. La zone de contact entre les deux zones biogéographiques se situe globalement sur la rivière Sanaga dans le Sud Cameroun (Amiet, 1987).

## II- MENACES QUI PESENT SUR LES RICHESSES BIOLOGIQUES

**La destruction des habitats naturels:** Ceci est la conséquence directe de l'exploitation forestière, des défrichements agricoles aggravés par la croissance démographique dans certaines régions. Les feux de brousse, le surpâturage et l'expansion des centres urbains jouent également un rôle considérable.

Cette situation devient très préoccupante lorsque l'on sait que les écosystèmes les plus fragiles sont aussi celles qui subissent les pressions les plus importantes, car situés dans des régions à forte concentration de population. En effet, au Cameroun comme en Afrique de l'Est, la terre de montagne est sombre, légère et riche, parce qu'elle provient de la roche volcanique et de plus travaillée par la forêt. Ces riches terres agricoles ont attiré de nombreuses populations dans ces régions où la densité moyenne est généralement supérieur à 60 hab./Km<sup>2</sup>.

Dans ces régions densément peuplées et qui abritent également de nombreuses espèces (végétales et animales) endémiques, il est très difficile de mettre en application un programme pour la conservation des richesses biologiques, sur les bases du principe traditionnel des interdits et des contrôles. L'on comprend ainsi pourquoi ces régions bien que très importantes pour la conservation de la biodiversité en Afrique Centrale, avaient jusqu'à une date récente, reçu très peu d'attention sur le plan légal pour la protection des ressources naturelles.

**La chasse illégale:** Elle affecte principalement les populations de grands mammifères (éléphants et autres) qui ont été totalement éliminés de certaines régions. Certaines populations de petits ongulés (cephalophes) sont aussi très fortement ponctionnées. D'autres groupes présentant un intérêt commercial sont aussi affectés. Ceci est notamment le cas:

- ② Les reptiles (crocodiles et varans) qui sont chassés pour leur chair et leur peau;
- ② Plusieurs milliers de perroquets gris sont exportés chaque année vers l'Europe et l'Amérique du Nord. D'autres grands oiseaux sont chassés pour leur chair, leurs plumes et leurs oeufs.

**L'introduction des espèces exotiques:** Celles-ci présentent une menace réelle surtout pour les espèces végétales. Certaines (l'eucalyptus par exemple) entrent en compétition avec les espèces indigènes qu'elles éliminent totalement, alors que d'autres (l'eupatoire) très envahissantes recouvrent le sol et entravent la régénération forestière.

**L'utilisation des pesticides** en zone sahélienne pour la lutte anti-acridienne et aussi pour le contrôle des populations de quelques espèces nuisibles (notamment *Quelea*), affecte directement ou indirectement de nombreuses populations d'oiseaux.

### **III- MESURES VISANT LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES**

Les administrations et autres institutions concernées par la conservation de la nature, ont pendant longtemps considérés que la démarcation de sites protégés, à l'intérieur desquels toute forme d'exploitation serait interdite, suffirait à garantir la conservation de ces ressources. Cette façon de procéder reste le seul moyen véritablement efficace pour assurer la protection de certains sites critiques.

Cependant la réalité nous conduit à penser que la conservation de la nature ainsi que l'exploitation des ressources essentielles ne sont possibles qu'avec la participation responsable du plus grand nombre. De cette approche est née la notion de gestion participative, qui peut être définie comme un processus dynamique permettant aux populations locales de contribuer à la conception et à la mise en application des programmes d'actions visant la conservation de la biodiversité. Cela devient une question d'information et d'éducation.

Il faut remarquer que la collaboration effective des populations locales ne peut être acquise que si l'on prend en compte leurs aspirations pour élaborer avec elles des mesures alternatives pour compenser l'effet des contraintes imposées sur leur mode de vie traditionnel par la nécessité de conservation de la biodiversité.

Les implications de cette nouvelle approche philosophique font ainsi apparaître que les études anthropologiques et socio-économiques, qui permettent de comprendre la culture et d'établir les besoins des populations en zone rurale, sont aussi importantes que toutes les études bio-écologiques visant la gestion et la conservation des ressources naturelles.

Bien que le principe de cette nouvelle philosophie soit aujourd'hui largement accepté par la plupart des intervenants, sa mise en application doit tenir compte des spécificités propres à chaque région. En effet les différentes régions écologiques sont habitées par des peuples ayant chacun un héritage culturel et un système de société propre, susceptible d'influencer leur attitude vis à vis des ressources naturelles.

Ceci est notamment le cas des différentes régions du Cameroun, où l'on retrouve:

- ② D'un côté, dans l'Ouest et le Nord du pays, des systèmes de société très hiérarchisées et de plus fortement monétaires et connaissant une croissance économique assez rapide. Ce modèle est valable pour la majorité des peuples qui habitent les milieux ouverts (principalement les régions de savane) en Afrique Occidentale et Centrale.
- ② D'un autre côté nous avons les régions du Sud et de l'Est essentiellement dominées par des sociétés de types acéphales, peu monétaires avec une croissance économique très limitée lorsqu'elle n'est pas tout simplement nulle. Cette caractéristique peut être étendue à une grande partie des peuples de la zone forestière de l'Afrique Centrale.

Dans le premier cas, les modalités pour le processus de conservation peut-être négocier directement avec les représentants des populations, qui se chargeront de faire respecter les accords. Mais dans ce cas aussi il est important de prendre des précautions pour ne pas s'éloigner de l'objectif prioritaire qui est celui de la conservation de la biodiversité. Le risque ici étant de voir un projet pour la conservation des richesses biologiques, transformé par des populations entreprenantes et quelque peu exigeantes en une structure similaire à celui d'un projet de développement rural, pouvant avoir des conséquences négatives pour l'environnement. Dans la situation des sociétés de types acéphales, il est impératif d'organiser au préalable, la mise en place de structures adéquates pouvant servir d'interlocuteurs aux initiateurs du projet de conservation et pouvant ainsi valablement défendre les intérêts des populations locales? En l'absence de telles structures, il sera assez difficile de négocier et de faire respecter des accords qui à terme, devraient favoriser la gestion et la conservation des ressources naturelles.

## CONCLUSION

Ainsi donc, comme nous pouvons le constater, la gestion et la conservation des ressources naturelles est une tâche immense, de plus, l'entreprise de la conservation des ressources naturelles a déjà pris beaucoup de retard si l'on tient compte de l'ampleur et de la vitesse à laquelle le trésor que représente les richesses biologiques est en train d'être gaspillé.

Il faut donc agir vite, à commencer par les gouvernements de la région qui devraient revoir toute la législation en matière de conservation des ressources naturelles:

- ② en la rendant plus réaliste et en l'adaptant aux concepts modernes de conservation de la nature, ce qui faciliterait énormément sa mise en application.
- ② en renforçant la capacité d'intervention des services chargés de la mise en application et du respect de la loi, tout en leur donnant une formation adéquate et les moyens matériels pour intervenir sur le terrain.
- ② en redéfinissant et en réorientant le rôle des gardes forestiers et des principaux gestionnaires des aires protégées, qui doivent devenir de véritables éducateurs auprès des populations qu'ils ont la charge d'encadrer, ceci pour faciliter leur collaboration pour la protection de l'environnement.

D'un autre côté, les ONG concernées par la conservation de la nature, qu'elles soient impliquées dans des programmes d'éducation à l'environnement, ou alors intervenant directement dans des projets de conservations des habitats naturels, devraient collaborer étroitement entre elles et avec les administrations, pour une meilleure coordination de l'ensemble des interventions. Ceci apparaît comme le meilleur gage de succès pour la réalisation des objectifs de conservation des ressources naturelles, notamment dans la sous région de l'Afrique Centrale.

## Références Bibliographiques

- Amiet, J.L., 1987** Air disjointes des taxons vicariants chez les Anoures du Cameroun: Implications paléoclimatiques *Alytes*, 6:99-115
- Bernadi, G., 1979** Contribution à la biogéographie des montagnes africaines I Généralités. *C.R. Soc. Biogéogr. Paris*, 479:5-28
- Hall, J.B., 1973** Vegetal zones on the southern slopes of Mount Cameroon. *Végétatio* 27:49-69
- Hamilton, A.G., 1976** The pattern of distribution shown by forest plants and animals in tropical Africa for tje reconstitution of upper Pleistocene paleoenvironments: a review. *Palaecology of Africa*, 9:63-97
- Hamilton, A.C., 1982** Environmental history of east Africa. A study of the Quaternary. Academic Press, London, 311 pp.
- Moreau, R.E., 1963** The distribution of tropical african birds as an indicator of Chicago: 28-42
- Moreau, R.E., 1966** The birds faunas of Africa and its islands. Academic Press New York, 424 pp
- Schnell, R., 1977** Introduction à la phytogéographie des Pays Tropicaux. 4, La flore et la végétation de l'Afrique tropicale. Cauthier-Villard, Paris 378 pp
- White, F., 1981** The history of the Afromontane archipelago and the scientific need for its conservation. *Afr.J.Ecol.* 19:33-54.  
The bird faunas

**Projet Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE)**

**Première Réunion**

**Libreville, 29 Janvier - 1 Février, 1996**

**Agence Américaine pour le Développement International (USAID)**

## **Le but du projet**

Le but du projet est d'identifier et d'initier les actions nécessaires à une conservation et une exploitation durable des ressources naturelles du Bassin du Congo, en tenant compte des intérêts locaux, nationaux et internationaux.

## **La justification du projet**

Le Bassin du Congo présente après l'Amazonie le plus grand bloc forestier tropical du monde. C'est un centre d'endémisme par excellence ainsi qu'une réserve importante de carbone. La conservation de la biodiversité et la réduction des émissions des gaz à effet de serre font partie des objectifs globaux de l'USAID.

CARPE a été formulé pour contribuer à la réalisation de ces objectifs. L'approche principale du projet est de renforcer la capacité des ONGs africaines.

## **L'envergure géographique**

Le projet comprend toute la forêt dense du bassin du Congo, d'une superficie de 160 millions d'hectares (trois fois la superficie de la France), et les zones de savane avoisinantes.

## **L'exécution du projet**

Le projet sera exécuté par une coalition dont la plupart des partenaires sont des ONGs:

- Les ONGs africaines
- ▲ World Wildlife Fund (WWF)
- ▼ Worldlife Conservation Society (WCS)
- World Resources Institute (WRI)
- ⊕ Programme de l'USAID d'appui à la biodiversité (BSP) qui est composé des ONGs suivantes: WWF, WRI et TNC
- ⊖ Projet de l'USAID d'appui aux ONGs en Matière de Gestion des Ressources Naturelles (NRMS) qui est composé des ONGs suivantes: WWF, CARE, et World Learning
- ⓪ Université de Maryland (UMD) et l'Administration Nationale Aéronautique et Spatiale (NASA)
- ← Service Forestier du Département d'Agriculture Américain (FS)
- Corps de la Paix (PC)

### L'expertise des partenaires américains

WWF	:	aires protégées de Dzanga-Sangha, Korup, Lopé, etc
WCS	:	aires protégées de Nouablé-Ndoki, Ituri, etc
WRI	:	recherches sur les politiques environnementales: les concessions forestières au Suriname, la formulation d'un plan d'aménagement forestier régional pour le bassin de l'Amazone, etc
BSP	:	appui aux ONGs, programme de subventions pour l'environnement, synthèse de l'information, etc
NRMS	:	appui aux ONGs au Cameroun, appui à l'identification du projet de conservation de la biodiversité à Bangassou, etc
UMD/NASA	:	inventaire forestier à partir des données Landsat et des images d'indices de végétation, formation etc
FS	:	diverses études sur l'exploitation durable des ressources forestières, formation, etc
PC	:	300 volontaires dans la région

### L'utilisation des fonds du projet

Subventions	3,800,000
BSP	2,374,000
WWF	2,490,000
WCS	2,432,000
UMD/NASA	645,000
WRI	700,000
NRMS	576,000
FS	160,000
Administration	827,500
<b>TOTAL</b>	<b>14000,500</b>

### Quelques résultats attendus par le projet

1. Renforcement de la capacité d'un cadre de professionnels à tous les niveaux d'assistance en matière de gestion des ressources naturelles

2. Démonstration d'approches qui ont promu la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles avec succès
3. Fonctionnement d'un réseau de collaborateurs par l'utilisation des communications électroniques
4. Meilleure compréhension de l'écologie du bassin et des risques de dégradation
5. Préparation d'un plan d'aménagement forestier régional pour le bassin du Congo

### **Le calendrier du projet**

Autorisation du projet le 29 septembre 1995

Première réunion du projet à Libreville en Janvier 1996

Installation à Libreville d'un coordonnateur des subventions sous la direction du programme BSP, prévue en Avril 1996

### **Des études préalables**

Plusieurs études ont été déjà menées:

Afrique Centrale: Changement Climatique Global et Développement BSP, 1993

Changement du Climat Global, Gestion des Ressources Naturelles, et la Conservation de la Biodiversité dans le Bassin : une Revue des Problèmes Critiques FS, 1994

Etude pour Favoriser le Développement des Produits Forestiers Non-ligneux dans le Cadre du CARPE FS, 1995

ONGs et Gestion des Ressources Naturelles: une Evaluation au Congo et en RCA NRMS, 1995

Changement du Climat Global, Gestion des Ressources Naturelles et la conservation de la Biodiversité dans le Bassin : une Revue Préliminaire des Publications FS, 1995

Cartographie de la Forêt Dense Humide du Cameroun et du Zaïre à partir des Images NOAA/AVHRR UMD/NASA, 1995

L'Internet en Afrique Centrale: Problèmes et Perspectives WRI, 1996

Afrique Centrale: Problèmes Critiques qui Font Face à la Région CARPE, 1996

## **Les caractéristiques particulières au projet**

1. Son envergure régionale  
Comment extrapoler les résultats des activités locales à l'échelle régionale?
2. Absence d'une présence officielle de l'USAID dans les six pays qui font partie du bassin du Congo.  
Comment établir un dialogue avec nos partenaires dans un contexte où l'appui officiel est restreint?
3. Exécution du projet par une coalition dont plusieurs partenaires sont eux-mêmes des coalitions.  
Comment profiter des forces des partenaires afin de créer un projet cohérent et efficace?
4. Nécessité d'engager le secteur privé dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques environnementales.  
Comment établir des systèmes d'incitation ainsi que des règlements appropriés qui pourraient orienter le secteur privé vers un développement durable?
5. Diffusion régulière des informations et des leçons acquises.  
Comment communiquer d'une façon rapide et régulière avec nos partenaires sur le terrain?
6. Flexibilité en ce qui concerne le financement et l'exécution des activités.  
Comment assurer une transparence financière et que les activités visent le but du projet?
7. Obligation d'évaluer les impacts de chaque activité du projet et leur interaction.

## **Les genres d'activités prévus du projet**

1. Programme de subventions: BSP, ONGs africaines
2. Recherche sur les politiques environnementales: WCS, WWF, WRI, ONGs africaines.
3. Recherche sur les pratiques de gestion des ressources naturelles: WCS, WWF, NRMS BSP, FS, ONGs africaines.
4. Publication sur des thèmes spécifiques: WRI, BSP, UMD/NASA, NRMS, FS, ONGs africaines
5. Formation à court terme: WXS, WWF, UMD/NASA, FS, ONGs africaines
6. Ateliers régionaux: BSP, UMD/NASA, FS, NRMS, ONGs africaines
7. Collecte des données biophysiques et socio-économiques: WCS, WWF, BSP, UMD/NASA, PC, ONGs africaines
8. Collecte des données satellitaires: UMD/NASA
9. Confection et diffusion de base de données: UMD/NASA, WRI

10. Modélisation et prévision des impacts humains sur l'environnement à partir de ces bases de données: UMD/NASA, WRI
11. Appui aux réseaux de communication électronique: WRI, BSP
12. Liaison et coopération avec d'autres projets et institutions
13. Synthèse des informations et des leçons acquises

### **Autres projets et institutions**

#### Conservation

EU/ECOFAC

GEF/Cameroun et GEF/CONGO

WWF-GB

IUCN-NL, Brazzaville

African Forestry Action Network, Yaoundé

FAO/Forest Trees and People Program, Rome

#### Recherche

ICRAF/ASB et NTFP, Cameroun

Centre Technique Forestier Tropical, Montpellier

JRC/TREES et FIRE, Ispra, Italie

Missouri Botanical Gardens, St Louis

Kew Gardens, Londres

Smithsonian, Washington, DC

EU/Avenir des peuples des Forêts Tropicales

#### Information

ITTO, Yokohama

OAB, Libreville

Banque Mondiale/Projet Régional de Gestion de l'Information Environnementale (REIMP)

### **Résultats attendus de la réunion**

1. Discussion ouverte des problèmes prioritaires du bassin du Congo que le projet devrait traiter
2. Familiariser les ONGs africaines aux objectifs et mécanisme du projet
3. Familiariser les ONGs américaines aux problèmes environnementaux prioritaires
4. Identification par les ONGs américaines des opportunités de collaboration avec les organismes

### **Problèmes critiques identifiés**

1. Les conséquences des tendances macro-économiques et commerciales sur l'environnement
2. Les conséquences globales du déboisement et de la perte de la biodiversité
3. L'impact de la pression démographique sur l'environnement
4. Les politiques nationales relatives aux concessions forestières

5. La sylviculture durable et la certification des bois
6. L'exploitation de la faune et des autres produits forestiers non-ligneux
7. L'aménagement de la forêt
8. La collecte et l'échange d'information environnementale.

---

## ANNEXE 10.2

### PROJET REGIONAL DE L'AFRIQUE CENTRALE POUR L'ENVIRONNEMENT (CARPE) ISSUES CRITIQUES

#### JANVIER 1996

---

De nombreux problèmes auxquels est confronté le secteur forestier dans le Bassin du Congo ont pour origine une combinaison de quatre facteurs:

- les tendances démographiques,
- ▲ les modes d'utilisation des terres,
- ▼ les résultats économiques,
- ⦿ les capacités institutionnelles.

Ce rapport est une base de données ayant pour but de faciliter l'étude de ces importantes questions concernant les politiques de gestion des forêts au niveau macro.

- \* il passe en revue certaines caractéristiques de la région en fonction de ces quatre facteurs;
- \* il définit plusieurs questions de gestion et de préservation affectant la gestion durable des écosystèmes sylvestres du Bassin du Congo;
- \* il présente ces questions sous forme de sujets afin de permettre une analyse et un débat plus approfondis;
- \* il propose une série de questions illustratives pour permettre une analyse et débat plus approfondis

Comme dans le cadre du projet CARPE, le Bassin du Congo inclut ici les zones boisées des pays du Cameroun, de la République Centre-Africaine (RCA), du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Zaïre. Etant donné qu'il *existe peu de données statistiques au sujet de la zone forestière elle-même, la plupart des données présentées ici se présentent sous la forme de totaux nationaux même si une grande partie du Cameroun et du Zaïre, de même que la majorité de la RCA, ne font pas partie de cette zone.*

*Le bassin du Congo est une vaste région dont la densité démographique est très variable et qui possède une dense couverture forestière - en grande partie inondée périodiquement - et un réseau hydrographique important. Couvrant environ 4 millions de Km<sup>2</sup>, la région représente une superficie sept fois supérieure à celle de la France pour une population sensiblement égale (59 millions d'habitants). Cette région riche en ressources naturelles a joué dans l'histoire le rôle de réservoir pour l'exportation de produits bruts vers les nations industrialisées, en particulier le bois, le café, le coton, le minerai et plus récemment, le pétrole.*

*Un tiers de la population du Bassin du Congo vit dans des zones urbaines, alors que la densité démographique dans certaines zones rurales est une des plus faibles d'Afrique (voir ci-dessous). L'impact de la présence humaine sur le Bassin du Congo varie énormément; plus de 80% du Gabon est considéré comme une zone où l'activité humaine a peu d'effets sur la forêt, comparé à seulement 15% du Cameroun.*

*Les infrastructures physiques dans le Bassin du Congo sont parmi les moins développés d'Afrique. Les routes pavées de la région représentent un réseau de 600 kilomètres, chiffre légèrement inférieur à celui du Kenya dont la superficie est sept fois que celle du Bassin du Congo. Les parties navigables des rivières qui s'enfoncent dans l'intérieur du pays couvrent 20 000 Km<sup>2</sup> et constituent souvent les principaux moyens de transport et de communication. Dans de nombreuses zones de la région, notamment au Zaïre et dans la RCA, une proportion importante des routes et des ponts bâtis durant l'époque coloniale n'est plus utilisable, ce qui a un impact important sur la vie économique de la région et la capacité des gouvernements centraux à administrer celle-ci.*

## **QUESTION 1: ECONOMIE, COMMERCE ET TENDANCES DE LA DETTE:IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Le Bassin du Congo, qui a servi par le passé de réservoir de ressources naturelles, présente des disparités économiques qui figurent parmi les plus variables du Continent. Ceci est en partie imputable à un mode de développement qui privilégie les centres métropolitains. *Les zones proches de la côte, ou situées le long des principales rivières, ont été particulièrement favorisées par les investissements, l'exploitation et l'implantation démographique, tandis que les zones de l'intérieur sont restées pour la plupart inaccessibles à la gestion de l'état moderne et de l'économie.* Dans une large mesure, les pays de la région continuent également à traiter en priorité avec les anciennes puissances coloniales: la France, la Belgique et l'Espagne. L'économie de la région reste enfin en grande partie orientée vers les industries primaires et celles d'extraction (par exemple le pétrole, les diamants, le manganèse, le cuivre, le bois, le café, le coton, le cacao).

Le Gabon, qui compte 2% de la population de la région, représente 1/5 de la production économique totale en termes de PIB et jouit d'un revenu par habitant de 4 000 dollars (le taux plus élevé en Afrique et plus ou moins équivalent à celui de l'Argentine). A l'autre extrême, le Zaïre, qui compte 2/3 de la population de la région, représente seulement 1/4 du PIB total de la région et son revenu par habitant est estimé à 240 dollars - largement en-dessous de celui de Haïti.

Dans la majeure partie de la région, la progression économique stagne ou est en baisse depuis le milieu des années 1980, bien que le Gabon exportateur de pétrole soit parvenu à maintenir un taux de croissance légèrement supérieur à la moyenne pour l'Afrique sud-saharienne (1,8% par an depuis 1986). Dans le même temps, son PIB a augmenté de 4,2% par an. La Guinée Equatoriale a affiché des taux de croissance de 3,6% lors de la période de redressement qui a suivi les années dévastatrices du régime de Macias Nguéma. (Toutefois, ce pays riche en cacao avait en 1965 le revenu par habitant le plus élevé de la région: 730 dollars ce qui représente le double de son niveau actuel).

On aurait pu espérer que les exportations de pétrole financent un développement rapide. *Malheureusement, les faibles prix du pétrole depuis les années 1980 ont provoqué de sérieux problèmes économiques pour la région.* Dans une certaine mesure, le Gabon a connu un tel développement, mais les autres pays producteurs (le Congo, le Cameroun et le Zaïre) ont tiré moins de bénéfices de leur richesse pétrolière. En général, les économies de la région orientées vers l'exportation se portent mal depuis le début des années 80, et ces pays figurent maintenant parmi les plus endettés d'Afrique. La dette extérieure en termes de pourcentage du PIB s'élève maintenant à 122% pour la région, comparé à 72% pour l'ensemble de l'Afrique sud-saharienne.

Selon les informations sur les termes des échanges dans la région, cette tendance est sérieuse. Pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne, les termes de l'échange s'élevaient à 88 en 1992 (100 en 1987). Pour la même année, ceux du Cameroun étaient de 66 et ceux de la RCA de 61, ce qui indique une sévère baisse du rapport import-export depuis 1987. Cette tendance explique en partie le taux élevé de la dette extérieure pour la région, qui a atteint en 1993 presque 28 milliards de dollars, soit 15% du total pour l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. Le taux d'endettement par habitant dans la région est en moyenne de 472 dollars, un tiers de plus que la moyenne pour ce continent fortement endetté (363 dollars). La dette extérieure représente 204% du PIB au Congo, 184% au Zaïre et 176% en Guinée Equatoriale. Le taux le plus faible de la région, 76% au Cameroun, est légèrement supérieur à la moyenne pour l'ensemble de la région sud-saharienne qui était de 72% en 1993.

*Des performances économiques en baisse et des systèmes politiques fragiles limitent l'intérêt accordé aux options de gestion qui sont perçues comme plaçant les questions d'environnement avant la création d'emplois et de revenus. Les*

programmes de stabilisation et d'ajustement structurel ont provoqué des divisions importantes, surtout parmi les populations urbaines, et ont exacerbé les tensions politiques à travers la région. La dévaluation du CFA en 1994 accroît également la tendance qui consiste à compter à nouveau sur les exportations de bois pour compenser les baisses dans d'autres secteurs. Le taux d'exploitation forestière aurait beaucoup augmenté au Cameroun à la suite de la dévaluation; dans d'autres zones, notamment en RCA, les contraintes imposées par les finances et l'infrastructure ont apparemment ralenti la réponse à ce stimulus. On doit également, s'attendre à ce que les problèmes économiques aient un impact indirect sur la forêt, car la baisse d'accès aux fournitures agricoles (et aux importations de nourriture en ville provoque une extensification de l'agriculture (voir ci-dessous).

*En supposant que le climat économique actuel ne change guère dans un avenir proche 'ce qui semble plus que probable), quelle chance existe-t-il de pouvoir élaborer des stratégies permettant de gérer la forêt sur une base durable à assez long terme, plutôt que de l'exploiter à outrance par manque d'autres options?*

## **QUESTION 2: CONSEQUENCES AUX NIVEAUX LOCAL ET GLOBAL DE LA PERTE DE FORET ET DE BIODIVERSITE**

En pourcentage, le taux de déboisement en Afrique Centrale semble plutôt modeste: le taux de perte annuelle, que la FAO évalue à 0,5% entre 1981 et 1990, est plus faible que celui de l'ensemble du continent africain (0,7% pour la même période) ou des zones côtières d'Afrique de l'Ouest (1%). Ceci a parfois conduit à négliger l'urgence du problème du déboisement dans le Bassin du Congo (selon le rapport sur le programme d'aide à la biodiversité qui citait des données plus anciennes fournies par la FAO, l'Afrique Centrale perdrait ses forêts à raison de 0,2% par an). Toutefois, le déboisement et la perte de la biodiversité ont des conséquences importantes tant au niveau local que global.

*Selon les estimations de la FAO pour 1990 (publiées en 1993), le Bassin du Congo couvre plus de 200 millions d'hectares de forêts, soit presque 40% du total pour l'Afrique sud-saharienne. Plus de 158 millions d'hectares consistent en forêts denses, qui représentent 77% du total des forêts denses en Afrique. Le bassin du Congo avait en 1990, plus de 86 millions d'hectares de forêt ombrophile, soit plus de 90% du total pour l'Afrique sud-saharienne, et deux-tiers des réserves de biomasse de forêt du continent. La biomasse de forêt va de 145 tonnes par hectare au Cameroun à 281 tonnes par hectare dans les zones côtières d'Afrique). La moyenne de la région est de 227 tonnes par hectare comparé à 97 tonnes par hectare dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest.*

En termes de carbone d'origine végétale, le Bassin du Congo joue donc un rôle important à l'échelle mondiale, ce que confirment les estimations d'émissions de dioxyde de carbone dues au changement de paysage. *Alors que le pourcentage de perte semble modeste eu égard à l'énorme réserve de bois sur pied dans la région, les tendances actuelles du déboisement dégagent (en termes absolus) une part disproportionnée des émissions de gaz de serre pour l'ensemble du continent.* En d'autres termes, la perte d'un hectare de forêt dans le bassin du Congo n'a pas forcément les mêmes conséquences que celle d'un hectare de forêt dans d'autres régions. De 1980 à 1990, la région représentait 28% du déboisement et 62% de l'abattage des arbres dans les forêts denses d'Afrique en termes de superficie; on s'attend à ce que ces taux augmentent dans les années à venir. De plus, la région contribue aujourd'hui 60% des émissions de CO<sub>2</sub> en Afrique dues aux changements de paysage.

*On peut peut-être tirer les mêmes conclusions quant à l'importance disproportionnée de la perte de biodiversité. Les forêts du bassin du Congo, qui incluent le centre endémique Centre-Est, fournissent des éléments importants de la biodiversité africaine.*

\* Le Zaïre contient plus de 11 000 espèces de plantes complexes connues (ce qui place ce pays au second rang en Afrique), près de 1 100 espèces d'oiseaux et plus de 400 espèces connues de mammifères (ces deux derniers chiffres sont les plus élevés pour le continent africain).

- \* On sait que le Cameroun, qui inclut des écosystèmes importants de forêt de grande élévation contient plus de 8 000 espèces de plantes, environ 240 espèces d'oiseaux et 300 espèces de mammifères.

*Dans les années 1980, les pertes de forêts ombrophiles (qui figurent parmi les plus riches écosystèmes du continent) dans les pays du Bassin du Congo représentaient 90% du total pour l'ensemble de l'Afrique.*

Selon le rapport sur l'Aide à la Biodiversité de 1992 pour la région centrafricaine, qui ne tenait pas compte des chiffres de déboisement fournis par la FAO en 1993, le déboisement dans la région n'avait pas encore atteint des taux élevés. Le rapport avançait que les impacts locaux et régionaux seraient peut-être plus importants (sous la forme par exemple de changements climatiques ou pluviométriques locaux) que les conséquences globales de ces tendances.

Des informations plus récentes, résumées ci-dessus, laissent croire que ces conclusions méritent peut-être d'être revues. L'ampleur des émissions de carbone actuelle, la perte potentielle d'un puit de carbone de grande importance, et la perte en biodiversité dans l'ensemble de forêts ombrophiles le plus important d'Afrique sont peut-être des problèmes plus urgents qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

*Comment peut-on lier de manière plus adéquate l'impact global des pertes de forêt dans le Bassin du Congo aux politiques nationales, aux investissements des bailleurs de fonds et à la préservation et la gestion dans la région?*

### **QUESTION 3: IMPACT DES DEMANDES DE TERRES**

On peut- s'attendre à ce que la façon dont les gouvernements évaluent la disponibilité des ressources et la nécessité d'en rendre rapidement l'exploitation plus durable, varie d'un pays à l'autre, en partie à cause des différences démographiques et de la demande pressante de terres dans la région? L'idée largement répandue que l'ensemble du Bassin du Congo est peu habité mérite d'être réévaluée.

- \* Presque 90% de la population de la région est concentrée au Zaïre et au Cameroun, où sont également situées les seules villes de plus de 750 000 habitants (Kinshasa, Douala et Yaoundé).
- \* Le Zaïre et le Cameroun représentent à eux deux 70% de la surface de la région, environ 85% des terres cultivées et de la production de bois de feu, 2/3 de la production économique totale et 80% des exportations de produits de base.
- \* Le Zaïre et le Cameroun possèdent à eux deux 87% des forêts denses; 75% des activités de déboisement ont actuellement lieu dans ces deux pays.
- \* La densité démographique combinée des deux pays est de 19 personnes au Km<sup>2</sup>, ce qui est légèrement inférieur au chiffre pour l'ensemble du Sud Sahara (23 personnes au Km<sup>2</sup>).
- \* La RCA, le Gabon, le Congo et la Guinée Equatoriale ont une population globale de 7,2 millions d'habitants, moins que celle de Paris sur une superficie qui représente deux fois la France.
- \* La densité combinée de ces quatre pays est de 5,8 personnes au Km<sup>2</sup>, soit un tiers de celle du Cameroun et du Zaïre.
- \* La zone forestière varie de 2,6 hectares par personne dans la zone occupée par le Cameroun et le Zaïre à 9,8 hectares dans celle occupée par le Congo, la RCA; la Guinée Equatoriale et le Gabon. La moyenne est de 1,1 personne à l'hectare pour l'ensemble de l'Afrique sud-saharienne (estimations de la FAO, 1993).
- \* La pression exercée sur les terres, calculée en considérant le nombre d'habitants par kilomètre carré de terre agricole (cultures et pâtures), s'élève à 130 au Cameroun et au Zaïre pris conjointement et à moins de 35 dans les quatre autres pays pris en bloc (voir tableau ci-dessous).

Tableau 1. **Pression démographique sur les paysages du Bassin du Congo**

	P o p u l a t i o n  ( 1 9 9 2 )	S u p e r f i c i e  ( 0 0 0 d e K m <sup>2</sup> )	D e n s i t é d é m .  ( a u K m <sup>2</sup> )	P o p . p a r  K m <sup>2</sup>  d e  t e r r e  a g r .	F o r ê t  p a r  H a b i t a n t  ( h a )
C a m e r o u n  e t  Z a ï r e	5 2  m i l l i o n s	2  7 3 3	1 9	1 3 6 , 1	2 , 6
R C A , C o n g o .	7 , 2  m i l l i	1  2 5 1	5 , 8	3 4 , 8	9 , 8

G a b o n	o n s				
e t					
G u i n é e					
E q u a t o r i a l e					

Dans l'ensemble, le rôle de l'agriculture dans les économies relativement urbanisées du Bassin du Congo est modeste si on le compare avec les autres régions d'Afrique.

- \* L'agriculture ne représente que 9% et 13% du PIB au Gabon et au Congo respectivement, tandis qu'au Cameroun et au Zaïre, elle s'élève à 23% et 30% du PIB. Par contre, au Burkina-Faso, au Ghana et en Tanzanie, elle représente respectivement 44%, 51% et 61% du PIB (WRI 1994).
- \* Dans le même temps, l'agriculture a des impacts importants sur l'environnement, bien qu'on constate de grandes variations au sein de la région. Le pourcentage des terres exploitées par les agriculteurs par rapport à la superficie du pays, varie de 8% dans la RCA à 33% au Cameroun. Le Zaïre et le Cameroun ont des populations agricoles importantes, et dans ces deux pays, l'agriculture (itinérante et de grande plantation) est perçue comme une cause importante de déboisement.
- \* A l'inverse, le Gabon et le Congo ont une population agricole marginale; dans ces deux pays, l'abattage commercial des arbres joue un rôle clef dans la dégradation des forêts. Les données sur la densité de la population par Km<sup>2</sup> de terre agricole reflètent les grandes variations existant dans la région, allant de 18 personnes au Km<sup>2</sup> au Gabon à 190 au Zaïre (estimations de 1988).

*La production de denrées alimentaires n'a pas suivi la croissance démographique*

- \* La production de denrées alimentaires au début des années 1990 a baissé par rapport à la période allant de 1979 à 1981 pour atteindre des niveaux allant de 83% à 94%.
- \* Les exportations agricoles, qui jouaient auparavant un rôle clef dans l'économie de la région, ont également diminué.

- \* Depuis 1986, la croissance annuelle moyenne dans le domaine des exportations agricoles a baissé dans cinq des six pays du Bassin du Congo; la RCA affichait une croissance annuelle moyenne pendant la même période de 1,3% tandis que les chiffres pour le Zaïre et le Cameroun étaient négatifs: -17% et -4,7% respectivement.
- \* Dans l'ensemble, l'épandage d'engrais par hectare de terre cultivée a baissé et la productivité par hectare stagne.
- \* Les augmentations de production agricole ont été en grande partie dues à la transformation de forêts et de zones boisées en terres agricoles.

Dans certaines parties du Bassin du Congo, la culture itinérante ne présente probablement pas un problème majeur. Au Gabon et au Congo par exemple, la population rurale est en baisse et on répond aux besoins en nourriture des régions urbaines grâce aux importations. On voit toutefois au Cameroun et au Zaïre des signes évidents de perte de forêts causées par des pratiques agricoles non-durables. Les images fournies par la télédétection démontrent qu'on trouve des forêts fragmentées dans diverses zones de ces pays et que celles-ci ne sont pas aussi strictement liées aux activités d'abattage que dans d'autres régions. Tirer des généralisations au sujet de la région dans son ensemble peut donc aboutir à des erreurs d'interprétation. Des recherches récentes associant le déboisement à des facteurs tels que la construction de réseaux routiers a mis en évidence des relations de cause à effet nettes dans certains cas mais quasi-inexistantes dans d'autres (voir Laporte 1994).

On admet généralement que les méthodes traditionnelles d'agriculture itinérante étaient écologiquement durables sur de longues périodes; on a même trouvé des signes d'activité humaine dans certaines forêts qui ont aujourd'hui une forte couverture boisée à divers stades de croissance. Parmi les facteurs souvent cités pour expliquer l'impact de plus en plus destructeur de l'agriculture figurent l'introduction de cultures de rapport durant la période coloniale, la pression démographique, les contraintes d'exploitation, et les changements dans les formes d'implantation des communautés.

L'intensification de l'agriculture offre des solutions potentielles à ce problème. Par exemple, les rendements par unité de production restent faibles pour la plupart des récoltes dans la région centrafricaine et les engrais sont peu employés même si l'on applique les critères africains. L'emploi d'engrais par hectare en 1991 allait de 0 en RCA à un taux régional de 6kg au Congo comparé à une moyenne de 20Kg pour l'ensemble de l'Afrique. Avec moins de 600 tracteurs en 1989-91, le bassin du Congo ne représentait que 1,1% du stock total de tels équipements agricoles pour le continent. (La région centrafricaine représente 11% de la population totale et 17% de la superficie).

La dévaluation ainsi que la baisse des termes des échanges posent toutefois des problèmes si l'on veut améliorer l'accès aux produits agricoles importés, alors que les services d'aide aux agriculteurs, qui n'ont jamais été très développés dans cette région, ont été sévèrement touchés par les réductions dans les secteurs publics de ces dernières années. Etant donné ces tendances, il semble probable que toute solution au problème de l'intensification agricole doive résulter de moyens qui impliquent de faibles investissements et n'exigent pas d'interventions substantielles du secteur public.

L'agriculture commerciale à grande échelle est depuis longtemps sur le déclin dans cette région, au fur et à mesure que d'autres parties du monde deviennent plus concurrentielles. Par exemple, le Zaïre a été un des principaux producteurs mondiaux d'huile de palme, mais parvient aujourd'hui à peine à couvrir ses besoins domestiques. Etant donné que les populations urbaines continuent à augmenter, on ne peut plus imposer que les importations puissent jouer un rôle de premier plan pour satisfaire la demande croissante en nourriture. La libéralisation des marchés et le démantèlement d'agences parasites telles que les associations de commercialisation des produits agricoles pourraient générer un nouvel intérêt pour l'agriculture de rapport

(probablement parmi les petits et moyens producteurs) afin de répondre aux besoins domestiques. Ce marché n'attirera probablement pas les investissements de capitaux nécessaires pour une revitalisation des exploitations agricoles à grande échelle qui dominaient autrefois l'économie d'exportation de la région.

- \* *Existe-t-il des "dispositifs techniques" dont on peut démontrer qu'il permettent une agriculture écologiquement durable dans la zone forestière d'Afrique Centrale?*
- \* *Comment faire connaître ces approches et dans quelle mesure peuvent-elles aider à réduire le taux de déboisement dans le Bassin du Congo?*
- \* *Devrait-on adapter les approches en matière de gestion pour les rendre plus spécifiques aux deux zones représentées par le Cameroun et le Zaïre d'une part et la RCA, le Congo et le Gabon d'autre part, eu égard aux différences notables entre ces deux zones en matière de pressions sur les ressources? Si oui, comment?*

#### **QUESTION 4: TENDANCES DES CONCESSIONS FORESTIERES**

Selon des recherches récentes menées par le WRI, les compagnies d'abattage des arbres sont de plus en plus intéressés par la possibilité de trouver des forêts tropicales vierges car les anciennes concessions sont surexploitées et des lois telles que l'interdiction d'exporter des troncs bruts touchent l'industrie de transformation dans les pays qui alimentaient autrefois la plupart des marchés mondiaux (en particulier les pays du Sud-Est asiatique). Selon les analyses, l'Afrique Centrale, ainsi que le Laos, le Cambodge et le Surinam, vont susciter l'intérêt de ceux qui recherchent d'importantes concessions. Ces pays répondent à certains critères tels que:

- \* La présence de grandes étendues de forêts tropicales vierges non fragmentées,
- \* l'existence d'institutions faibles et d'une capacité de négociation limitée,
- \* le manque de spécialistes qualifiés en forêts et une faible capacité de contrôle, et
- \* une capacité limitée à recouvrer les impôts.

Selon le WRI, de très grandes étendues sont accordées dans des circonstances qui semblent peu inciter à une exploitation durable. *En fait, dans certains cas, il semble que des contrats d'exploitation forestière portant sur d'énormes zones soient principalement perçus comme des moyens de financer des projets non-forestiers (par exemple la construction de casions, de stations de vacances) et qu'il y ait peu d'intention d'investir dans une gestion à long terme des forêts.* Comme ces pays sont d'ordinaire confrontés à de sévères pressions économiques, il est difficile pour leurs gouvernements de refuser ces offres de concession. Dans certains cas, de larges sommes d'argent versées en liquide et d'autres types d'avantages auraient été proposés pour convaincre les gouvernements d'accepter rapidement des demandes de concession.

- \* *Y-a-t-il d'autres indicateurs dans la région centrafricaine qui laisseraient croire à l'existence de telles tendances en matière de concessions de forêt?*
- \* *Quels impacts ont de tels développements sur les efforts déployés pour augmenter la participation locale dans la gestion des forêts, et pour conserver les revenus générés par l'exploitation des forêts au niveau local?*

- \* *Quelles implications ont les durées des concessions, les procédés d'exploitation, les exigences de planification de gestion, les formes d'imposition, les contrôles, et d'autres questions?*

## **QUESTION 5: EXPLOITATION DURABLE DES FORETS, REGLEMENTATION ET ECOLOGIE**

L'Organisation Africaine du Bois en Afrique, basée à Libreville, se dirige apparemment vers l'adoption d'une politique de gestion en matière de réglementation des diverses espèces de bois avec l'aide de la France. La France et l'Union Européenne ont également apporté leur soutien au développement de projets pilotes d'exploitation forestière durable au Cameroun (API-Dimako) et en RCA (ECOFAC-N'Gotto), et d'autres pays se proposent de faire des efforts en ce sens (voir par exemple Rio Rivuma au Congo et en RCA).

Le but immédiat de ces efforts est d'éviter une éventuelle perte de marchés quand les pays importateurs de bois mettent en place des mesures pour assurer l'intégrité écologique de leurs fournisseurs. De tels soucis répondent peut-être en partie aux pressions de l'opinion publique, mais reflètent peut-être également le désir de protéger les industries de transformation et de détail domestiques qui dépendent d'un accès continu à cette ressource.

*Dans le même temps, les chercheurs continuent à améliorer leurs connaissances des écosystèmes sylvestres en Afrique Centrale afin de permettre une gestion sur des bases écologiques plus solides, qui, selon nombre d'entre eux, font quasiment totalement défaut dans la région actuellement. Des propositions pour réglementer le commerce de certaines espèces de bois tropicaux ("les mahoganys africains") grâce au mécanisme CITES ont échoué de peu en Novembre 1994, mais la question sera sans doute à nouveau mise à l'ordre du jour.*

On sait peu de choses actuellement sur la régénération de nombreuses espèces exploitées commercialement dans le Bassin du Congo, et il est donc difficile de définir des critères d'exploitation "durable". Les périodes de rotation pour les espèces à faible croissance dépassent peut-être les possibilités de rotation pour la plupart de projets d'abattage. Par exemple, des recherches préliminaires sur l'âge des sappelé (*entandrophragma cylindricum*) abattus dans le Nord-Est du Congo ont permis d'établir une période allant de 400 à 900 ans pour des spécimens dépassant un mètre de hauteur, largeur et profondeur.

Néanmoins, de nombreuses ONG et groupes environnementaux aimeraient voir se dessiner un mouvement vers la réglementation en Afrique Centrale, en particulier selon les grandes lignes des principes de participation mis en place par le FSC (sur une base volontaire et selon la demande des marchés, avec une forte participation des communautés locales). D'un autre côté, on sait que certains gouvernements de la région émettent des réserves par rapport à l'approche proposée par l'Association de Gestion des Forêts, une opinion que partagent certains bailleurs de fonds. Les ONG se méfieraient des processus de réglementation mis en place par des gouvernements, craignant peut-être que les compagnies d'exploitation se contentent d'afficher un respect pour l'environnement. Pour leur part, les compagnies d'exploitation forestière en Afrique Centrale semblent également avoir leurs doutes, principalement pour des raisons économiques et techniques.

Coulombe (1995) fait la distinction entre la réglementation, un concept fondamentalement lié au site, et les indicateurs et critères au niveau national, qui sont principalement des outils de décision.

- \* En d'autres termes, la réglementation a pour but de mesurer la performance d'un site forestier ou d'une unité de gestion donnée selon des critères spécifiques, tandis que les critères et indicateurs sont utilisés au niveau national (ou régional?) pour définir les buts et les objectifs de la gestion agrégée des forêts.
- \* La définition de critères et d'indicateurs au niveau national est dans une large mesure une question de politique de gestion, reflétant les facteurs sociaux et économiques ainsi que les considérations techniques, qui évoluent tous avec le temps.

- \* Au contraire, la réglementation au niveau du site est dans une large mesure une estimation technique, réalisée à une date donnée, qui cherche à évaluer si un ensemble de critères pour l'exploitation et la gestion des forêts a été respecté.

*De ce point de vue, une question clef est de savoir si les pays du Bassin du Congo ont l'intention, à l'intérieur du cadre de l'OAB, de mettre au point un ensemble de critères et d'indicateurs collectifs pour la gestion des forêts, ou bien si cette étape est court-circuitée, dans une certaine mesure lorsque l'on fait pression pour l'adoption préventive d'une réglementation au niveau du site. Par exemple, le Cameroun se dirigeait vers l'adoption d'un programme de réglementation géré par SGS Forestry. Une telle initiative pourrait être d'une aide précieuse dans la résolution de certains problèmes de traitement du bois de la coupe à l'exportation (par exemple, les troncs du Cameroun qui proviendraient de la RCA) mais elle ne répond pas aux questions de gestion à un niveau plus large des critères et indicateurs ou des bases écologiques de la gestion au niveau du site.*

La relation entre les critères et les indicateurs de l'OAB, quels qu'ils soient, (ou ceux des pays membres) et les principes d'administration globaux des forêts du UNCED est une autre question d'importance. Les politiques de gestion des secteurs forestiers dans les pays centrafricains font maintenant l'objet de réformes et reflètent de plus en plus l'acceptation et la reconnaissance de tels principes mais les capacités institutionnelles et techniques permettant d'introduire des changements significatifs restent extrêmement limitées.

- \* *Est-ce que l'OAB peut inciter les gouvernements des pays du Bassin du Congo à adopter des principes de gestion des forêts qui harmonisent les intérêts globaux, nationaux et locaux?*
- \* *Quel est le rôle le plus utile que puissent remplir les ONG dans ce processus, et comment les bailleurs de fonds peuvent-ils contribuer à garantir que le processus soit à la fois respectueux de l'écologie et mené sur une base participative?*
- \* *Quel est le rôle/l'impact de la réglementation?*

## **QUESTION 6: EXPLOITATION DE LA FAUNE ET DES PRODUITS FORESTIERS AUTRES QUE LE BOIS**

Les écosystèmes des forêts et d'autres zones non gérées représentent une part importante de la production économique en Afrique Centrale, grâce à l'exportation commerciale mais aussi vivrière de ces produits. Parmi ceux-ci figurent les plantes médicinales, les fruits, les graines, les noix, les huiles, le poisson et peut-être le plus important, le gibier.

Il faut remarquer que les avantages décrits dans cette section incluent des "bénéfices de propriété collective" (plantes médicinales...) mais ne tiennent pas compte de bénéfices environnementaux non-négociables tels que la protection des bassins hydrographiques, la rétention de carbone ou le maintien de la biodiversité. Dans l'idéal, des ajustements tenant compte des coûts devraient être inclus dans l'évaluation des formes alternatives d'utilisation des forêts.

*Il n'existe aucune estimation de la valeur agrégée de tels produits, mais on pense qu'elle est très élevée. Celle-ci prend peut-être encore plus d'importance dans les régions les plus touchées par l'instabilité économique et politique ainsi que dans les zones plus facilement accessibles aux économies de marchés.*

- \* *Dans quelques cas, des efforts ont été faits pour évaluer l'importance économique d'un écosystème donné sous un régime d'exploitation plus ou moins durable, en comparant celui-ci avec un scénario selon lequel la dégradation et le déboisement provoquent à long terme la perte de ces produits.*
- \* *Dans d'autres cas, on a réalisé des analyses financières et économiques portant sur des utilisations alternatives dans une région donnée afin de déterminer si la coupe de bois telle qu'elle est pratiquée actuellement est la forme d'exploitation des ressources la plus rationnelle d'un point de vue économique (voir par exemple le travail fait par Ruitenbeek pour le WWF à Korup au Cameroun et l'analyse Telesis de Dzanga-Sangha en RCA).*

*Ces études ont conclu en général que l'exploitation du bois est peut-être profitable financièrement pour les compagnies mais que leurs résultats économiques sont décevants du point de vue de la société dans son ensemble: les revenus sont générés sur une période de temps relativement brève, l'activité induit de nombreux coûts auxquels la société, et non la compagnie, doit faire face et d'autres formes d'exploitation des ressources moins destructrices sont peut-être éliminées, parfois de façon permanente.*

Selon les théories modernes portant sur la gestion des bassins hydrographiques, étant donné l'importance économique des systèmes fluviaux (irrigation, eau de consommation, pêche, transport, loisir, disposition des déchets...), il faudrait mieux évaluer leur débit en unités telles que "dollars/seconde" plutôt que d'appliquer les mesures conventionnelles de "mètres cubes/seconde").

*Dans le même esprit, on pourrait avancer que les systèmes sylvestres représentent eux aussi une ressource économique capable de fournir un certain rendement par unité de surface, dont l'importance et la durée sont directement liés aux choix faits en matière de formes d'exploitation et de pratiques de gestion.*

- \* Dans certains cas, diverses formes d'exploitation peuvent coexister, mais pas dans d'autres cas (par exemple les coupes franches).
- \* En se basant sur ce concept, il est clair que certaines formes d'exploitation des ressources n'en éliminent pas automatiquement d'autres mais elles ne peuvent pas toujours coexister rapidement avec d'autres types d'exploitation des ressources ni épuiser la base de ressources à plus court terme.

Une compagnie sud-africaine a évalué la valeur des concessions potentielles à l'intérieur ou à proximité de plusieurs zones protégées dans de nombreuses forêts du Congo et de la RCA. Le tableau ci-dessous indique la surface de concessions escomptées en hectare de forêt, déduire en divisant les deux premières séries de chiffres. *Il faut noter que ces chiffres sont basés sur la supposition qu'une rotation de 86 ans représenterait un cycle de gestion durable à l'infini dans ces forêts (une zone équivalente à 1/86th de la concession est abattue chaque année).*

Tableau 2. **Revenus financiers des concessions d'abattage dans les forêts primaires**

	Surface de concession	Rendement annuel	Rendement annuel/

	(ha)	(\$)	ha (\$)
Bangassou	400,000	7,206,667	18,02
Nouabale-Ndoki	761,000	15,321,485	20,13
Adzala	869,254	10,496,242	12,07
Total/moyenne	2,030,570	33,024,394	16,26

Ces chiffres, bien que très spéculatifs, fournissent quelques informations sur les revenus relativement modestes escomptés pour une opération d'abattage conduite sur la base d'un cycle de gestion de 86 ans dans les forêts qui figurent parmi les plus riches écosystèmes d'Afrique.

- \* Dans les zones à faible densité démographique comme Nouabale-Ndoki, il est possible qu'il y ait peu de formes alternatives d'exploitation des ressources capables de générer des revenus financiers qui approchent d'une moyenne de \$20 par hectare.
- \* D'un autre côté les zones peuplées comme Bangassou peuvent probablement établir des formes d'exploitation alternatives qui seraient économiquement compétitives, à condition de tenir compte des chiffres de la valeur économique des biens et des services non-négligeables tels que le gibier, le ramassage de bois de feu, les plantes médicinales, la pêche etc...
- \* La récolte commerciale et la vente de produits autres que le bois tels que le miel sauvage, les noix, les huiles... augmenterait, peut-être substantiellement, cette somme.

Les revenus générés par l'exploitation des minerais, là où ont été découvertes des réserves exploitables commercialement pourraient également être ajoutés à l'évaluation des choix d'utilisation alternative des terres. Dans ce cas, il conviendrait de s'assurer que les coûts seront également pris en compte, en particulier ceux liés à la dégradation de l'environnement (rejet de projets polluants, dégâts des rivières...); ainsi que les coûts sociaux occasionnés par les nouveaux centres de population qui ont besoin de services gouvernementaux et d'infrastructures.

Puisque dans le cas présenté ci-dessus, l'opérateur de la concession a l'intention d'éviter l'intrusion des populations locales sur le territoire de celle-ci, l'abattage du bois pourrait être perçu comme une activité mutuellement exclusive par rapport à des formes d'exploitation existantes visant à la subsistance et à l'alimentation de marchés locaux. D'un point de vue des choix politiques, il serait peut-être utile d'appliquer le paradigme de gestion du bassin hydrographique pour définir les sacrifices économiques et sociaux qu'implique toute décision concernant des formes d'exploitation des ressources concurrentielles dans les écosystèmes sylvestres d'Afrique centrale.

*Lorsque les planificateurs des gouvernements évaluent une demande de concessions d'abattage dans une zone forestière donnée, il devraient non seulement tenir compte des revenus générés par l'impôt et des autres bénéfices que devrait apporter un tel investissement mais devraient aussi voir quelles activités commerciales et vivrières potentielles seraient déplacées ou interdites par une telle entreprise. Les planificateurs pourraient engager ce processus en essayant d'évaluer la valeur financière et économique des terres boisées par hectare, ajustant celles-ci là où c'est possible pour prendre en compte tout impact ou coût négatif associé à un certain type d'exploitation.*

L'adoption d'une telle approche faciliterait également la tâche des planificateurs et des preneurs de décision en leur permettant de percevoir plus clairement les bénéfices réels tirés des écosystèmes de la forêt, et d'aboutir à des décisions basées sur les comparaisons des coûts et des bénéfices des différents modes d'exploitation. De nos jours, on accorde une valeur nulle ou faible aux utilisations alternatives, aux valeurs futures ou aux valeurs non-commerciales. Donc, les décisions concernant les concessions sont basées sur des informations erronées et sur une très mauvaise compréhension de l'économie de subsistance rurale.

*Ceci permet également de comprendre les sentiments d'animosité qu'occasionnent la création de zones protégées dans de nombreuses régions d'Afrique; les bénéfices écologiques qu'offrent le fait de préserver certains terrains profitent principalement à l'ensemble de la communauté ou aux générations futures, alors que les coûts résultant d'un accès plus limité aux produits de ces écosystèmes retombent sur les communautés locales, dont la subsistance et/ou les économies de marché dépendent parfois vitalemment de ces produits.*

Ces coûts sont dans une certaine mesure compensés par l'emploi généré par les parcs ou d'autres sources de revenus tels que les droits d'entrée. Toutefois, en l'absence d'information relativement détaillées concernant l'économie locale ("rendement par hectare de terre boisée"), il est difficile d'évaluer dans quelle mesure de tels bénéfices permettraient de compenser la transformation des terres en zones protégées, ce qui réduit le marché local, et/ou déplace des modes d'exploitation des ressources vers d'autres régions (qui sont probablement déjà exploitées de plein droit pour alimenter d'autres marchés locaux).

Enfin, il faut également noter que tous les produits de la forêt autres que le bois ne peuvent être exploités durablement. Dans le cas de l'Afrique Centrale, il est évident que la chasse au gibier dans de nombreuses régions devient rapidement non-durable? Même au Gabon, pays peu peuplé, le programme de l'PNUD/GEF soutient un projet du WWF qui étudie le commerce du gibier et essaie d'introduire des pratiques moins destructrices. Le commerce de gibier fait partie intrinsèque de la culture centrafricaine et, sur de nombreux marchés urbains, la viande de biche, de singe, et d'autres animaux se vend facilement et à des prix bien plus élevés que celle du bétail domestique.

Bien qu'étant un composant traditionnel de l'économie, la chasse au gibier devient dans de nombreuses régions une occupation non-durable, et ce, pour un certain nombre de raisons: l'accès à des armes à feu plus puissantes et plus précises, l'influence commerciale croissante de marchés urbains éloignés dont les populations augmentent rapidement, le déclin de pratiques traditionnelles qui limitaient ou régulaient la chasse afin de préserver la reproduction. De plus, on peut transporter de grandes quantités de viande de gibier vers des marchés éloignés, souvent le long de routes et de pistes aménagées par des exploitants du bois dans des zones qui étaient auparavant inaccessibles.

*Est-ce qu'une meilleure compréhension des richesses naturelles et des "zones de captage" des marchés pourrait permettre d'aider les preneurs de décision à mieux attribuer les droits d'exploitation des zones forestières en tenant compte de critères tels que la durabilité écologique et l'équité sociale?*

## QUESTION 7: CONTROLE DES FORETS

Il est indispensable de mettre des politiques de gestion appropriées, des lois et des institutions (publiques et privées) permettant de gouverner les forêts, leurs ressources et leur utilisation pour parvenir à une gestion durable du Bassin du Congo. Les instituts nationaux chargés des forêts et des questions attenantes définissent les buts et les objectifs de l'exploitation des forêts. Ces buts et objectifs influent sur les pratiques du gouvernement central, de l'administration locale, des milieux d'affaires, des ONG, des communautés, des citoyens et de la communauté internationale d'aide au développement.

*L'exploitation durable des forêts n'a pas été clairement définie dans le contexte du Bassin du Congo, dans le cadre de l'Etat-Nation, ou au niveau local.* Certains pays d'Afrique Centrale ont tenu compte des politiques environnementales et des questions institutionnelles dans le cadre de Plans d'Action des Forêts Tropicales (PAFT) ou bien en appliquant d'autres approches. La plupart des pays de l'Afrique sud-sahariennes ont élaboré ou sont en train de mettre en place des Plans Nationaux d'Action Environnementale (PNAE). Toutefois, nombre de pays d'Afrique Centrale ont retardé d'exécution de PNAE à cause de perturbations politiques, de difficultés économiques, et/ou de troubles civils. Aucun pays étudié par le CARPE ne met actuellement en place un PNAE, et les réformes en matière de politique de gestion, de législation, d'institutions et de pratiques en faveur d'une meilleure gestion des forêts sont rares.

Cameroun	1989	Achèvement du PNAE prévu pour la fin de l'année fiscale 1995
CAR	N/D	Achèvement du PNAE prévu pour le début de l'année fiscale 1996
Congo	1992	PNAE terminé; application prévue en fin d'année fiscale 1995
Guinée Eq.	1990	PNAE mis en place avec l'aide de l'PNUD
Gabon	N/D	Discussions entre l'PNUD et le Gouvernement
Zaïre	1990	Discussions avec le Gouvernement suspendues

La plupart des plans et des approches stratégiques existants dans le cadre de la gestion des forêts ne tiennent pas compte de critères de durabilité reconnus internationalement.

Par exemple, les populations qui dépendent de la forêt en Afrique n'ont pas de droit d'usufruit sur des forêts et des produits forestiers importants; toute la terre, y compris celle couverte de forêts, est la propriété de gouvernements extrêmement centralisés.

De même, les décisions en matière d'exploitation et de gestion des forêts sont prises principalement par le gouvernement central. Les populations locales sont souvent perçues comme étant la source du problème, même si tel n'est pas le cas. Elles font en fait toujours partie de la solution.

Etant donné que des bénéfices économiques importants sont tirés des produits de la forêt, les décisions nationales et les lois sont souvent influencées par de puissantes élites locales ou des organisations extérieures. En conséquence, peu de forêts sont directement gérées par le gouvernement central; au contraire, des parties d'importantes de forêts sont "gérées" par des compagnies d'abattage et d'extraction minière (les termes négociés entre la compagnie et le gouvernement central cherchent souvent à maximiser les gains économiques à court terme), ou bien sont réservées et totalement protégées à des fins de préservation. Le tableau ci-dessous présente le pourcentage de zones préservées (parcs nationaux, réserves animales, de chasse, privées...) par rapport à l'ensemble des terres.

	Zones protégées	Pourcentage par rapport aux superficies des pays
GABON	17 900	6,90
CAMEROUN	20 691	22,49
RCA	63 449	9,82
CONGO	13 391	25,50
GUINEE EQ.	3 167	8,86
ZAIRE	89 780	25,25

Les politiques de gestion des forêts et produits associés dans le Bassin du Congo partent du principe que ce sont les populations qui dépendent des forêts qui sont les principaux responsables de la dégradation et du déboisement dans la région, et non pas les décisions qui encouragent la "gestion" par des compagnies d'abattage et d'extraction minière.

Au contraire, beaucoup de communautés traditionnelles qui dépendent de la forêt entretiennent celles-ci, en s'inspirant de connaissances locales qui se transmettent de générations en générations. Pourtant, la plupart de ces communautés ont peu de pouvoir de décision quant au sort des forêts. Les lois les réduisent quasiment au silence. La plupart des gouvernements nationaux en Afrique Centrale fonctionnent toujours selon des modes de gestion des forêts centralisés hérités de l'époque coloniale. Ces modes ne reconnaissent pas les droits des populations dépendant de la forêt. *En conséquence, les communautés ou même les gouvernements locaux sont peu impliqués dans les décisions prises par les gouvernements centraux. Et les recherches suggèrent que les rares informations obtenues par des moyens indépendants qui parviennent aux gouvernements centraux ont peu d'impact sur les décisions prises.*

Bien que les gouvernements centraux des pays du Bassin du Congo tentent de réglementer l'exploitation locale et le partage des bénéfices, les décisions publiques ne sont pas suivies d'effet immédiat et les lois ne sont pas appliquées de façon efficace. Les gouvernements centraux ont mis en place une série de mesures restrictives et de lois punitives (correspondant à des approches traditionnelles basées sur la coercition) qui ont, dans de nombreux cas, provoqué une rupture entre les politiques de gestion et la pratique.

Selon les recherches, quand ni les décisions publiques ni les lois n'atteignent ni n'influencent les régions rurales, les élites locales et d'autres habitants en position de pouvoir coopèrent habituellement afin de s'assurer des bénéfices personnels, souvent aux dépens d'une majorité de pauvres gens sans pouvoir effectif.

Certains gouvernements des pays étudiés dans le projet CARPE se démocratisent peu à peu et ont commencé à établir des formes de gouvernement pluralistes, par exemple le Gabon. La plupart des efforts se concentrent sur les réformes au niveau des gouvernements centraux, par exemple en introduisant des élections multi-partis. *On déploie beaucoup moins d'efforts pour réformer les administrations locales en donnant aux gens plus de droits pour s'organiser ou en leur offrant la possibilité d'être représentés dans les instances des gouvernements centraux chargés de prendre des décisions.* Les réformes politiques qui ont été mises en place en ce domaine sont récentes et fragiles. Toutefois, si elles aboutissent, elles aideront à établir des structures gouvernementales habilitées à prendre des décisions qui impliqueront plus de participants, seront plus transparentes et donc plus contrôlables au sein de la région.

Dans une société plus démocratique et plus libre, de nouvelles relations et partenariats entre les gouvernements centraux, les administrations locales, les ONG, le secteur des affaires, les communautés et la société civile en général devront être établis afin de s'assurer que les forêts soient gérées sur un mode durable. *En particulier, il est nécessaire, et possible de développer la collaboration entre le gouvernement et les communautés sur le terrain grâce à des stratégies de gestion commune ou coordonnée des forêts classées et des forêts dites "publiques".*

De telles stratégies assument la responsabilité de la gestion et en retirent les ressources/bénéfices. De même, le pluralisme et des processus de prise de décisions en matière de gestion et de vote des lois plus formalisés permettront aux ONG et à la société civile de participer à la formulation de politiques de gestion, de réformes législatives et de décisions au niveau du gouvernement en général.

*Que peuvent faire les bailleurs de fonds, les ONG, les représentants du gouvernement et d'autres groupes impliqués pour améliorer le dialogue et les partenariats entre la société civile et le gouvernement en matière de politiques de gestion?*

## **QUESTION 8: INFORMATIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT**

En 1993, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) a publié une étude intitulée Central Africa: Global Climate Change and Development (Afrique Centrale: Changements du Climat Global et Développement). Les chercheurs ont analysé des informations scientifiques portant sur l'impact qu'ont les niveaux actuels de déboisement et de destruction de la biomasse par le feu en Afrique Centrale sur les climats régional et global. Cette étude a abouti à la conclusion que les données scientifiques de base ne permettent de tirer aucune estimation de ce type.

Cette étude a mis en lumière une question de première importance en ce qui concerne les données environnementales en Afrique Centrale. En fait, le manque d'informations biophysiques et socio-économiques fiables et facilement accessibles gêne la capacité des preneurs de décisions à prévoir l'impact de la conversation

en terres agricoles, de l'abattage des arbres et des extractions de minerais sur les écosystèmes d'importance vitale de la région. *Les preneurs de décisions ont pourtant besoin d'avoir accès aux informations pour formuler et appliquer des plans qui maximisent les bénéfices économiques tout en minimisant les coûts environnementaux des options de développement. Ces informations doivent inclure des données concernant la couverture forestière, la biodiversité, les modes d'utilisation des terres, la population et le développement et d'autres paramètres d'importance vitale.*

Plus spécifiquement, il y a un manque d'informations environnementales quant à la distribution et au taux d'exploitation humaine en Afrique Centrale. Le peu de données existant est disséminé, souvent daté et parfois incorrect. Cette situation est particulièrement grave dans une région où il est nécessaire de pratiquer de fréquents contrôles à cause du taux de changement induit par l'homme, de la phénologie très dynamique et la sensibilité des forêts saisonnières et des savanes aux changements de climat.

Pourquoi ce manque existe-t-il?

Tout d'abord, la capacité des organisations locales à rassembler et à analyser les informations environnementales est très limitée. La baisse des revenus du change international et l'incertitude politique ont limité les investissements dans les réseaux de communications, d'énergie et de transport nécessaires pour permettre le contrôle systématique de l'environnement, comme le suggèrent les chiffres suivants:

	Consommation d'électricité (Kw/h par hab.)	Téléphones (pour 1 000 hab.)	Routes pavées (Km/millions d'hab.)
CAMEROUN	190	2	204
RCA	30	2	146
CONGO	135	7	229
GUINEE EQ.	160	5	N/D

GABON	920	13	492
ZAIRE	160	N/D	66
FRANCE	7 430	678	12 928
Source: The World Factbook, 1994, CIA; World Development Report, 1994, Banque Mondiale			

Deuxièmement, les monopoles d'Etat des PTT ont découragé l'emploi des communications électriques en général et du réseau Internet en particulier. Une évaluation récente financée par le WRI et la CBACA montre que, exception faite du Cameroun, la région n'a aucun réseau Internet public. Cette situation critique prévaut à un moment où les fournisseurs de service du secteur privé pour l'Internet font leur apparition dans d'autres régions d'Afrique.

Troisièmement, la majeure partie de la région est inaccessible. Le contrôle de l'environnement dépend donc jusqu'ici de l'analyse d'informations satellite. Des données hautes fréquences, à faible résolution sur l'index de végétation ont été intégrées aux informations climatiques pour produire de petites cartes digitales qui sont utiles pour évaluer la couverture de la région et faire des analyses de biomasse (voir cartes). Toutefois, la présence quasi-permanente d'une couche nuageuse élevée rend difficile l'acquisition de données satellite à haute fréquence et faible résolution. Par exemple, des images de Landsat sans nuage obtenues dans les années 70,80 et 90 sont utilisées par l'université du Maryland pour produire des cartes de couverture forestière à l'échelle 1:250 000. Une station de réception satellite récemment implantée à Libreville rassemble des informations obtenues par radar (pénétrant la couche nuageuse) pour la région dans son ensemble. Ces informations sont à l'étude au Centre de Recherche de l'Union Européenne.

Quatrièmement, la plupart des contrôles environnementaux portant sur la région sont réalisés hors de celle-ci tandis que le contrôle au sein de la région est financé et organisé principalement par les bailleurs de fonds. A long terme, le manque d'activités résultant d'initiatives locales et soutenues par la communauté locale réduira peut-être la demande d'informations environnementales de la part des organisations mandatées. Ceci pose un problème pour la conception de projets d'informations environnementales susceptibles d'avoir un impact sur la prise de décision.

\* *Est-ce qu'on peut préparer et aider les organisations locales à tirer parti de l'acquisition de données ordinateurs à faible coût et de technologies de communication dans le but de mieux contrôler et analyser les tendances et les conditions environnementales, aussi bien à l'échelle nationale que régionale, en l'absence d'infrastructure et de moyens financiers adéquats?*

\* *Comment peut-on collecter plus d'informations sur le terrain?*

**LES PROBLEMES LIES A LA GESTION DES RESSOURCES  
FORESTIERES DANS LE BASSIN DU CONGO**

**Par Louis DJOMO**

**COORDONNATEUR DU RAAF/AFAN**

**I- INTRODUCTION**

La gestion des ressources forestières se pose de nos jours avec acuité. Pour continuer à satisfaire les besoins croissants de l'humanité en produits forestiers, en services environnementaux, en bénéfices sociaux et culturels, de même que ceux de tous les êtres vivants qui en dépendent, les forêts doivent être gérées de manière durable. Quoique certaines actions correctives aient été entreprises pour empêcher la pression exercée sur les ressources forestières, l'accroissement rapide des populations, la pauvreté, l'utilisation irrationnelle des terres et des ressources exploitées, le manque de motivation, ainsi que les multiples autres menaces extérieures, spécialement la pollution ont contribué à endommager les forêts. Le besoin de pérenniser les forêts et de les gérer pour les générations futures, à cause de la demande croissante de leurs multiples fonctions et services reste de nos jours, un grand défi à surmonter. Une attention particulière devra donc être portée sur: les causes profondes de la dégradation, de la déforestation, de la perte des forêts et de la biodiversité -- la pollution de l'air-la conservation des sols et des ressources halieutiques-la restauration des forêts endommagées, et sur la diminution drastique des services et produits forestiers incluant ceux qui sont vitaux pour les communautés rurales tels que le bois de feu, les produits médicaux; et sur la participation des intervenants, en particulier les populations rurales.

La gestion des terroirs villageois est l'une des préoccupations majeures des gouvernements et des ONG. Elle fait également l'objet de nombreuses sollicitations au niveau des bailleurs de fonds, tant dans les zones sahéniennes que dans la partie forestière de la région du Bassin du Congo et de l'Afrique de l'Ouest.

Cependant, le terme "gestion des terroirs" recouvre plusieurs réalités associées de manière complexe, à la fois en terme de pratiques coutumières, de droit moderne, d'économie et d'agronomie. Il nous semble donc indispensable de considérer le problème foncier dans son ensemble et d'étudier les aspects juridiques (accès à la terre: propriété, gestion et usage), social (pratiques coutumières, religieuses, régulation sociale); agropastoral (l'intensification, augmentation des rendements, maintien ou amélioration de la fertilité et intégration agriculture-élevage), économique (facteurs de production et de transaction et de diminution des coûts) et environnemental (conservation, biodiversité); d'où la nécessité de l'élaboration de plan foncier rural et plan d'utilisation des terres, en tenant compte des spécificités de chaque pays.

## **II- LE CONTEXTE**

Le Bassin du Congo a la deuxième plus importante forêt tropicale humide après celle de la région amazonienne. Son rétrécissement actuel (0,6% par an) est dû à une pression croissante de l'homme. Cette déforestation et dégradation accélérée est aujourd'hui au centre des préoccupations tant des communautés locale, nationale, régionale, qu'internationale.

### **II.1- Socio-économique**

Le Bassin du Congo couvre une superficie d'environ 40 millions de Km<sup>2</sup> avec une population avoisinant 59,2 millions d'habitants inégalement répartie dans les six pays de la région, notamment: Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine Zaïre. Le Zaïre couvre à lui seul 57% de la superficie totale de la sous-région et compte 67% de sa population. Le taux moyen d'accroissement démographique de la sous-région est sensiblement de 3,2% par an. Tel que le tableau I ci-dessous l'indique, le revenu annuel par tête variait en 1992 de 120 \$ américains au Zaïre à 4220 \$ américains au Gabon. L'agriculture représente à peu près 23% du PNB et emploi environ 58% de la population active.

#### **Tableau 1 :**

### Indicateur Socio-économique 1992

(source: Projet régional de Gestion de l'information environnemental, 18 Octobre 1995)

Superficie Forestière	Unité	Cam	RC A	Congo	Guinée Eq.	Gabon	Zaïre	Total	Moyen
Population	Millions	12,2	3,2	2,4	0,4	1,2	39,8	39,8	
Pop/Pop. de la rég.	%	21%	5%	4%	1%	2%	67%	67%	
Croissance de la pop.	% par an	3	2,7	3,3	2,3	2,7	3,3	3,3	
Superficie	Km <sup>2</sup>	465	623	342	28	258	2268	2268	
Sup./Sup. Totale	% par rég.	12%	16%	9%	1%	6%	57%	57%	
Densité de la pop.	Par Km <sup>2</sup>	26	5	7	14	5	18	18	15
PNB/Pers.	US	830	410	1,110	340	4,220	130	130	413
	US	10,	1,3	2,6		5,0	5,1	5,1	

PNB	mil.	26	12	64	136	64	74	74	
Pourcentage Pop. Active/secteur									
Agriculture	62	66	34	70	48	57			58
Mines	2	3	5	0	10	5			4
Industries	10	9	20	5	11	10			10
Services	25	22	41	25	31	28			28
Combinaison de chaque secteur au PNB									
Agriculture	24	41	10	60	9	38			23
Mines	12	10	28	0	39	9			19
Industries	19	9	10	5	12	8			14

## II.2 Environnement socio-économique et aperçu sur les ressources naturelles

La forêt tropicale humide de la sous-région regorge la plus riche biodiversité de tous les écosystèmes terrestres. La diversité des espèces de la forêt humide équatoriale de la région congolaise du centre reste la plus importante du continent africain. Cette région de l'Afrique Centrale est l'un des grands blocs de forêts denses



% forêt régionale	%	1 0 %	1 5 %	9 %	1 %	9 %	5 6 %	1 0 0 %	
Aires protégées	1 0 0 0 h a	1 , 1 2 7	4 , 3 6	1 , 2 1 5	3 1 5	1 , 7 9 0	6 , 3 1 3	1 1 , 1 9 6	
Déforestation	1 0 0 0 h a	1 , 2 1 9	1 , 2 8 8	3 2 3	7 0	1 , 1 6 3	7 , 3 2 2	1 1 , 3 8 5	
% par an moyenne	%	0 , 6 %	0 , 4 %	0 , 2 %	0 , 4 %	0 , 6 %	0 , 6 %		0 , 6 %
Biodiversité-espèce									
Mammigères	T t e s  e s p è c e s	2 9 7	2 0 9	2 0 0	1 8 4	1 9 0	4 1 5		

	E n d é m i q u e s	1 0	2	1	1	3	2 5		
	M e n a c c é s	2 7	1 2	1 2	1 5	1 7	3 1		
Oiseaux	T o u t e s  e s p è c e s	8 4 8	6 6 8	5 0 0	3 9 2	6 1 7	1 0 8 6		
	E n d é m i q u e s	1 1	0	0	3	0	2 3		
	M e n a c c é s	1 7	2	3	3	4	2 7		

Plantes ligneuses	T o u t e s	8 2 6 0	3 6 0 2	6 0 0 0	3 2 5 0	6 6 5 1	1 1 0 0 0		
	e s p è c e s								
	E n d é m i q u e s	1 5 6	1 0 0	?	6 6	7	3 2 0 0		
M e n a c é e s	7 6	1	3	8	7 8	7			

La gestion durable de cette importante et grande forêt tropicale humide du Bassin du Congo ainsi que toute la grande et importante diversité biologique qu'elle renferme se heurte à de multiples problèmes aussi bien exogènes qu'endogènes.

### III. PROBLEMES LIES A LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

#### Problèmes exogènes

La gestion de la forêt du bassin du Congo fait face à plusieurs sollicitations et influences extérieures, qui en définitive, constituent un frein pour son développement durable.

En effet, la multiplication des programmes de conservation non coordonnées, et parfois même aux objectifs contraires aux nécessités de la région, a favorisé la dégradation du couvert forestier dans la région.

Certains de ces programmes à coloration politique ne tiennent pas compte des préoccupations écologiques et s'investissent dans des pays à faible potentialité de diversité biologique, mettant à l'écart, des pays aux grandes potentialités de diversité biologique et nécessitant une attention particulière.

La dévaluation du franc CFA a fait penser que les Etats de la sous-région pouvaient résoudre leurs problèmes de trésorerie en intensifiant l'exploitation forestière. Mais hélas !

L'ajustement structurel, également imposé aux pays de la sous-région, a constitué un problème grave pour la conservation des ressources forestières dans le bassin du Congo.

Les bailleurs de fonds, à l'esprit bureaucratique, ont souvent conçu des projets irréalistes, car n'étant le plus souvent pas informés des réalités socioculturelles, économiques et parfois même politiques des zones de projets. Cette approche non participative s'est le plus souvent soldé par un échec et les ressources naturelles continuant ainsi à s'amenuiser.

### **Les problèmes endogènes**

Faiblesse institutionnelle dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans le Bassin du Congo:

- a) Insuffisance des capacités nationales de gestion de biodiversité
- b) Les populations locales ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des ressources naturelles
- c) Insuffisance des capacités scientifiques locales
- d) Faible implication des expertises locales dans l'élaboration des projets de gestion de ressources naturelles
- e) Mauvaises utilisation des compétences nationales
- f) Absence de coordination des activités dans la région.

### **Faiblesse de la capacité financière des Etats de la région pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité:**

- a) Contribution limitée des Etats au financement des activités de conservation;
- b) conflit d'intérêt entre les impératifs de conservation de la biodiversité et les nécessités économiques.

### **La prise de conscience insuffisante de l'importance de la biodiversité dans la région**

- a) Mauvaise compréhension des objectifs et des thèmes des différents projets de conservation des ressources naturelles par les différentes couches sociales;
- b) sensibilisation insuffisante;
- c) insuffisance d'informations et manque de sensibilisation des décideurs politiques.

**Manque d'information pour une meilleure utilisation durable de la biodiversité dans la région**

- a) Insuffisance des centres de documentation sur l'environnement;
- b) Manque de banque de données régionales;
- c) Manque de structure efficace de collecte et de diffusion de l'information.

#### IV- PROPOSITION D' ACTIONS

Au regard de toute la problématique ci-dessus, des actions et mesures importantes s'imposent tout aussi bien au niveau local, régional qu'international.

Suite au contexte de la sous-région et au différents problèmes ci-dessus évoqués, on pourrait envisager dans le cadre du projet CARPE, les actions suivantes:

- \* Mise en place dans les différents pays concernés, d'une politique foncière en zone rurale dont l'objectif serait de faire de la terre un véritable facteur de production au sens économique.

En effet, une politique foncière en zone rurale doit être faite pour que les utilisateurs actuels et futurs, paysans, propriétaires ou exploitants en fassent un usage optimal tout en préservant l'accès à la terre pour tous les paysans.

- \* Mise en place d'une législation qui repose sur le principe de la reconnaissance des droits coutumiers, de leur implication dans la régulation de l'accès à la terre, et qui simplifierait le régime d'accès légal et décentraliserait les décisions.

- \* Mise en place d'outils de gestion et en particulier la mise en place d'un cadastre rural.

La nécessité de délimiter l'espace affecté aux collectivités et à l'Etat est clairement ressentie. Elle est indissociable de la nécessité de gestion de l'espace rural et de son affectation.

La crédibilité de tout plan d'affectation des terres et la réussite d'un aménagement harmonieux et conservatoire du territoire est à ce prix.

- \* Mise en place d'une législation novatrice s'accompagnant d'une campagne d'explication, de vulgarisation et de formation.

- \* Mise en oeuvre des projets pilotes de Plan Foncier Rural permettant d'aborder le problème dans sa globalité et de réaliser sur le terrain le recensement des pratiques.

- \* Réalisation d'un documentaire TV de référence sur l'écosystème forestier du Bassin du Congo axé autour des points suivants:

- . Présentation de l'écosystème forestier du Bassin (types de forêts, aspects de la biodiversité, la forêt comme richesse socio-économique etc);

- . Principales menaces sur la forêt en Afrique Centrale: aspects de la dégradation et de la déforestation, conséquences écologiques et économiques;

- . Gestion rationnelle de l'écosystème forestier: actions et moyens de lutte contre la déforestation (conservation, aménagement des forêts, recherche scientifique etc).
- \* Renforcement des capacités (managériales, financières, matérielles) des ONGs oeuvrant dans la conservation des ressources naturelles ainsi que celles intervenant dans les projets de développement étant entendu que les ONGs de plus en plus entreprennent des actions jadis menées par l'Etat dans la sous-région. Il est à noter que ces ONGs sont relativement jeunes et ont un besoin pressant de formation.
- \* Pour la pauvreté: créer des activités alternatives génératrices de revenus aux populations concernées.
- \* Utilisation rationnelle des terres: entreprendre au niveau de chaque pays concerné un aménagement (macro) du territoire en mettant sur pied un plan de zonage qui tienne compte de tous les autres secteurs d'activités (agriculture, élevage, hydro-énergie, mines, etc). Nous sommes convaincus que les ONG sont prêtes à aider les différents Etats à mettre sur pied ces projets de zonage.
- \* Amélioration des rendements à l'utilisation des ressources naturelles.
- \* Restauration des forêts (appauvries): établissement de plans simples de gestion et d'aménagement prenant en compte la régénération naturelle et artificielle; et l'exploitation désormais maîtrisée.
- \* Participation des différents intervenants: les études doivent être menées sur le cadre logique et institutionnel de la participation des différentes parties prenantes.
- \* Etudes pour une meilleure connaissance et compréhension de la biodiversité de la sous-région.
- \* Recherche sur les produits forestiers secondaires d'importance alimentaire, médicale, économique... et qui pourrait permettre de limiter l'agression sur les ressources naturelles ou plutôt, de mieux la gérer.
- \* Créer et équiper ou du moins, renforcer les capacités des centres déjà existants tels que le RAAF pour la dissémination des informations disponibles dans la sous-région.
- \* Pour les problèmes informationnels, étudier la possibilité de financer un système de courrier électronique dans la région pour échange rapide d'informations entre les différentes parties prenantes.
- \* Il est déjà à noter que la plupart des Etats de la sous-région ont signé et adopté l'Agenda 21 ainsi que les conventions y relatives (CBD,CCC,CD,CITES...); ces documents restent encore un mystère pour le grand public. Aussi dans le cadre du projet CARPE, le RAAF pourra

multiplier ces documents et les mettre à la disposition du grand public (Université , Administrations ONG...).

Une tranche d'antenne hebdomadaire animée par le RAAF pourra être ouverte à la Radio Africa N°1 pour vulgariser les documents ci-dessus et/ou pour une campagne d'éducation environnementale.

- \* Mettre sous pied avec les industries privées originaires de la sous-région, des projets pilotes d'aménagement durable de leur concession forestière, d'écolabellisation et de certification du bois.

## **V- CONCLUSION**

Ce document qui n'est qu'un exposé incitatif n'a nullement la prétention d'avoir traité de manière exhaustive tous les problèmes liés à la gestion des forêts du Bassin du Congo et les propositions d'actions pouvant être menées pour réduire le rythme de la déforestation et de la dégradation des forêts de la sous-région. Les bases de la discussion ont été ainsi lancées et nous osons croire que les travaux en atelier creuseront en profondeur les problèmes ébauchés ainsi que les propositions d'actions suggérées pour une meilleure définition des axes du projet "CARPE". Notre rôle aura été tout simplement d'éveiller l'attention des uns et des autres sur la problématique de la gestion des ressources naturelles dans le bassin du Congo.

Pour mener à bien les propositions d'actions ci-dessus et atteindre les objectifs escomptés par le programme CARPE, il est nécessaire et impératif de développer des complicités entre les différentes parties prenantes pour produire le maximum de synergie, de concertation et de complémentarité dans le cadre d'un partenariat ouvert, participatif équitable et transparent.

## BIBLIOGRAPHIE

1. AFAN Position Paper to the Intersessional Meeting of the CSD III, February 1995
2. AD-HOC NGO-Forest working Group Position Paper to the CSD III, April 1995
3. Central African region: Regional Environmental Information Management Project (REIMP-CA)1  
Project Information Document, Draft for discussion. October 18, 1995
4. Groupe de travail sur le Foncier au Cameroun: Rapport de Mission d'Etude en République de Côte d'Ivoire, juin 1993.